

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 14 Mars 1924

Sommaire :

Saint Thomas d'Aquin et la civilisation médiévale	Maurice De Wulf
Les dérogations à la journée des huit heures	Valère Fallon, S. J. G. K. Chesterton
La prohibition Prière d'un Français à S. Joseph contre la crise des loyers	Alexandre Masseron Omer Englebert
Ceux que mes yeux ont vus : Mimiche Le rôle de Mgr Pottier dans le mouvement social contemporain	Georges Legrand Vicomte du Bus de Warnaffe Jules Liebaert
La crise des changes	

Les idées et les faits : Chronique des idées : Les fêtes de saint Thomas à Louvain,
J. Schyrgens. — Angleterre. — France.

La Semaine

* Le troisième ministère Theunis est constitué, et nous ne croyons pas, qu'à part M^r Hymans, quel qu'un soit satisfait de la combinaison nouvelle. (Et encore ! car, ne raconte-t-on pas sous le manteau que M^r Hymans se voyait déjà premier ministre...)

Il ne reste qu'à faire crédit au gouvernement chargé de diriger la Belgique au milieu des récifs de la baisse du franc et des rapports des experts.

Des protestations aussi vagues que stériles des différentes parodies du fascisme que le salutaire régime italien a fait éclore chez nous, et dont le moins qu'on en puisse dire c'est que ce battage bruyant de flanc creux, cette méconnaissance complète de notre réalité nationale ne sont pas de nature à favoriser l'œuvre de paix, tout cela serait enfantin si ce n'était un lamentable gaspillage de forces.

La crise qui vient de se dénouer a montré que si la droite est divisée, elle souffre surtout d'un regrettable manque d'énergie. La petite minorité de libéraux, parce que soutenue par la grosse industrie, la banque, et — dit-on — des influences plus hautes encore, affiche des prétentions que M. Theunis eût bien fait de ramener à un sens plus exact de la réalité.

* Quel dommage que la cause du séparatisme en Rhénanie et en Bavière ait été compromise par l'incompréhension de certaines autorités occupantes!

Si Français et Belges avaient su se rendre favorable le vrai séparatisme rhénan, les déclarations de Ludendorff au procès de Munich eussent certainement séparé de la Prusse protestante, les populations catholiques du Rhin et de la Bavière.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

(Tél. : 299.45 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT
D
U
C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

LA
GRANDE
MARQUE
BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

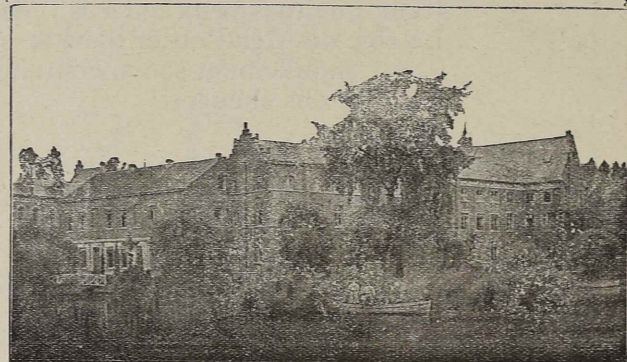
PARQUETS

JULES DE WAELE

Rue Saint Hubert
Woluwe St-Pierre

Téléph. : 32194

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

*au sein d'un vallon choyé par la nature
entouré d'un parc de 7 hectares*

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE
SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1800 francs

Saint Thomas d'Aquin et la civilisation médiévale ⁽¹⁾

On peut dire de Thomas d'Aquin qu'il a épuisé l'admiration des hommes.

Au fur et à mesure que le XIII^e siècle disparaissait dans le recul de l'histoire, sa doctrine perdit ses attaches avec le milieu qui l'avait vue naître. Elle devint un monument intemporel. La force de sa pensée brava le temps, et les siècles, en se succédant, ne réussirent pas à l'entamer. Comme les Psaumes de David, comme l'Iliade et l'Énéide, comme les cathédrales gothiques, comme les peintures de Giotto et de Raphaël, elle prit rang parmi les grandes choses qui valent toujours et qui ont pour elles l'éternelle jeunesse.

Mais à côté de ce Thomas d'Aquin, devenu supérieur à l'histoire, il y en a un autre qui lui appartient. Personne plus que lui n'est l'enfant de son siècle ; car personne n'a jamais mieux traduit les aspirations profondes de la civilisation qui l'a enfanté. Avec la *Divine Comédie* de Dante, mais pour des raisons différentes, — son œuvre est le miroir vivant, où ses contemporains pouvaient voir le reflet de ce qu'ils avaient de plus cher ; de leur religion, de leur théologie, de leur philosophie, de leurs sciences, de leur façon de comprendre la vie, et plus encore de ces sentiments intimes de l'âme, qui imprègnent la politique, l'art, l'organisation du travail, les institutions économiques et sociales.

J'ai choisi pour sujet de cette brève causerie de toucher à un ou deux de ces caractères, qui sont révélateurs de l'âme d'une civilisation, et qui mettent le thomisme à l'unisson avec la mentalité de son époque.

* * *

Le XIII^e siècle occidental est travaillé par un besoin d'ordre et d'unité. De quelque côté qu'on regarde, partout on voit l'action de tendances universalistes et unitaires. Elles apparaissent en politique, car c'est l'époque où se constituent de grands royaumes sur un plan quasi uniforme, grâce à l'introduction d'un principe d'ordre : équilibre des forces particularistes de la féodalité et du pouvoir central grandissant. Philippe Auguste et Louis IX en France, Edouard I en Angleterre, Frédéric II en Germanie, Ferdinand III et Alphonse X en Espagne, sont des organisateurs et des bâtisseurs de stabilité. Au point de vue religieux, l'Occident est enserré dans le réseau d'une même hiérarchie unitaire ; les ordres mendiants se répandent sur toute la Chrétienté, l'action de plus en plus souveraine de la Papauté s'étend à toutes les parties du monde connu. C'est la fascination de l'ordre et de l'unité qui inspire

aux publicistes, aux canonistes, aux légistes, ces rêves d'une *respublica humana*, ou d'un groupement de peuples — sorte de monarchie universelle, qui tout en respectant l'autonomie des royaumes, devait placer l'humanité sous la direction d'un chef spirituel unique et d'un chef temporel unique, conformément à l'idéal de la *Cité divine* de S. Augustin.

L'art caresse les mêmes rêves de grandeur et d'universalité. Les cathédrales gothiques sont des images du monde matériel et moral, des livres d'histoire sculptés dans la pierre, des catéchismes en images. Elles sont des sortes de poèmes universels — tout comme la *Divine Comédie*, à laquelle, suivant la parole même de son auteur, « le ciel et la terre ont mis la main ».

En matière de science, les tendances universalistes et unitaires engendrent une griserie du savoir, et dans chaque domaine on veut tout embrasser et tout coordonner. Voyez les écrits des juristes comme Accursius, l'œuvre des légistes de Philippe Auguste, de Jacques I d'Aragon ou d'Edouard I d'Angleterre, les recueils des canonistes qui complètent le *Decretum* de Gratien ; — étudiez la *Légende dorée* où Jacques de Voragine rassemble tout ce qu'on sait de légendes sur la vie des Saints, le *Rationale Divinorum* où le pieux évêque Guillaume de Mende classe toutes les interprétations possibles de la liturgie — compulsez les livres d'information générale écrits par un Bartholomée l'Anglais, un Vincent de Beauvais, un Bruno Latini — lisez même le *Roman de la Rose* où se trouve rassemblé, sous une forme libre, tout ce qu'il convient de savoir à un laïc éduqué : partout se manifeste un désir sincère de classer les matériaux, sans en négliger un seul, et de les introduire dans des ensembles synthétiques.

Les intellectuels du XIII^e siècle se reportent amoureusement à la devise d'Aristote, *sapientis est ordinare* — c'est le propre du sage de mettre de l'ordre dans ses idées — car Aristote est considéré comme le professeur par excellence, ou, pour parler avec Dante, comme le maître de ceux qui savent.

Surgisse alors un homme qui réussisse à bâtir une synthèse, où tout est cohérent, hiérarchisé et articulé, une conception philosophique du monde et de la vie, appuyée sur des faits p'histoire naturelle, sur ces documents juridiques et sociaux — un homme qui ramasse en même temps dans un raccourci les dogmes de la théologie, et qui, mettant sa puissance de dialectique au service de sa foi, établisse sur des bases rationnelles ces croyances catholiques qui pénètrent les moindres replis de l'organisme social ; — ne voyez-vous que cet homme devient le porte-parole de la conscience publique, l'interprète d'une civilisation entière ?

D'autres avant Thomas d'Aquin avaient tenté le travail de synthèse auquel il a voué sa vie ; — mais leur œuvre n'est

(1) On trouvera de plus amples développements dans mon ouvrage *Civilisation and Philosophy in the Middle Ages*, publié en 1922 par l'Université de Princeton (U.S.). En préparation une édition française.

pas comparable à la sienne. En effet, ce qui caractérise le thomisme, c'est la simplicité au service de la puissance. Si j'en avais le temps — et ceux qui dans cet auditoire sont familiarisés avec la philosophie du maître ne me contrediront pas — je montrerais que toutes les doctrines par lesquelles Thomas a innové sur ses prédécesseurs, celles qui ont suscité des oppositions éphémères et soulevé ensuite des admirations enthousiastes, aboutissent à élaguer des théories inutiles et à renforcer la cohésion et l'unité. Je me bornerai à signaler au passage sa thèse de l'unité des formes, si discutée dans les dernières années du XIII^e siècle : dans un être contingent, il suffit d'un seul principe de perfection — d'une seule forme — pour rendre raison de tout ce que cette perfection peut contenir de richesse.

Thomas a le sens de la mesure et de la sobriété. De tous les scolastiques, il est celui qui explique le mieux un maximum de choses avec un minimum de notions. Bien avant Ockam, à qui on fait l'honneur de l'avoir condensée en une formule lapidaire, il s'est rendu compte que la loi de parcimonie est souveraine quand il s'agit des choses de l'esprit. Son système doctrinal est comparable aux cathédrales du XIII^e siècle débütant qui, elles aussi, sont sobres de détails et de formes linéaires, et qui cherchent dans la logique et la cohérence le secret de leur beauté.

Il suffit d'ouvrir à n'importe quelle page la *Somme théologique* ou la *Somme contre les Gentils*, pour se rendre compte du merveilleux parti qu'il sait tirer des grandes doctrines sur lesquelles il construit son système philosophique, théologique et mystique. A propos des moindres questions, il reporte l'esprit aux principes. Un petit nombre de théories maîtresses dont il excelle à montrer les fonctions, traversent son œuvre, comme la forme ogivale traverse un corps de cathédrale. Il sait que l'esprit est assoiffé d'ordre et d'unité, en quête de cohérence, amoureux de clarté. Bien avant Descartes, Thomas d'Aquin a proclamé la royauté des idées claires, et joignant la pratique au précepte il a mis au service de sa doctrine une prose lumineuse, d'une élégance et d'une concision inimitables.

Ce sont ces qualités exceptionnelles qui ont séduit ses contemporains et qui expliquent le concert d'éloges qu'ils ont entonné en son honneur.

Au lendemain de sa mort, l'Université de Paris, où il avait compté jadis tant de contradicteurs, écrit une lettre de condoléances au chapitre général des Frères Prêcheurs à Lyon, pour se lamenter sur la disparition de cette grande lumière qui avait éclairé le monde. Ses biographes, dont certains avaient été ses disciples, racontent en termes emphatiques, et sans se lasser, la grande impression que sa doctrine avait produite dans les milieux scolaires.

Coup sur coup, les chapitres Dominicains, avec des accents de légitime fierté, portent sa doctrine à l'ordre du jour de leurs assemblées solennelles, et dès les dernières années du XIII^e siècle apparaissent dans les deux grands centres du mouvement philosophique en Occident — à Oxford et à Paris — les désignations honorifiques qui sont la reconnaissance publique de sa supériorité. Il prend rang parmi les autorités, les *doctores authentici* — et nous savons par une étude récente du P. Ehrle, cet infatigable défricheur de textes, que déjà vers 1290, Thomas Sutton, maître à Oxford, l'appelle le *magnus doctor*, ou mieux encore le *doctor communis*.

Doctor communis — le docteur de tous — le docteur tout court, celui qui sait revêtir d'une forme géniale un corps de

doctrine que le siècle tout entier considérait comme son bien. Quel plus bel éloge peut-on faire d'un homme ?

* * *

Ce titre est d'autant plus significatif que le XIII^e siècle est avare de désignations personnelles pour tout ce qui concerne les œuvres de l'art et de la science. Ceci m'amène à signaler un second caractère de la mentalité du XIII^e siècle : les hommes de ce temps considèrent la beauté et la vérité comme un patrimoine collectif, et non comme le bien personnel de celui qui les crée ou de qui les découvre. L'œuvre seule importe et on se soucie peu du nom de l'ouvrier.

Les hymnes de la liturgie catholique, le style des chansons de geste se couvrent du voile de l'anonymat ; la technique de la sculpture et de l'architecture gothique est impersonnelle. Des légions d'artistes ont ciselé les vierges et les saints qui peuplent les portails et les niches, et combien peu ont signé leurs œuvres ! C'est à grand-peine qu'on trouve le nom des maîtres d'œuvres qui ont conçu et exécuté le plan des cathédrales. Il n'en est pas autrement des philosophes et des théologiens du XIII^e siècle, que les documents désignent par des appellations anonymes : *quidam dicit, unus dicit*. Ce n'est qu'à partir de 1337 et 1344 que des hommes comme Alfonso Tolentino, Pierre de Tornaparte, citent par leur nom les contemporains. La raison profonde de cet anonymat gît dans cette sereine et optimiste conviction des hommes du XIII^e siècle que la beauté, la religion et la science sont des biens éternels, et non point une décevante chimère qui vaut pour une génération, et que la génération montante détruit et remplace. Artistes et savants sont des bâtisseurs d'éternité. Or, que vaut le nom d'un ouvrier devant la majesté d'une œuvre destinée à toujours durer ?

Il fallait donc qu'un homme fût doué d'une personnalité exceptionnelle pour que (en matière de savoir) son nom fût cité — ou, comme on disait alors, fût allégué (*allegari*) dans les écoles. Et on compte sur les doigts d'une main ceux à qui échut pareil honneur.

Thomas d'Aquin est du nombre. Il a apposé une empreinte définitive à un vaste ensemble de doctrines — la scolastique — qui se constituait depuis Anselme de Cantorbéry à travers mille tâtonnements et hésitations. Il l'a interprété, enrichi, purifié avec un tel bonheur qu'il a forcé l'adhésion des uns, le respect des autres. La conception philosophique du *Doctor communis* est devenue la conception type du monde occidental. A l'encontre de l'arabisme latin, qui depuis 1250 jetait le trouble dans les esprits, et essayait d'accréditer un mysticisme vaporeux, aimanté vers la panthéisme et froissant l'âme catholique dans ce qu'elle a de plus cher, Thomas affirme, mieux qu'on ne l'avait fait jusque là, trois ou quatre grandes doctrines, qui sont à la base de la civilisation anglo-celte et néo-latine, et dont les modernes lui sont redevables : la valeur de la personnalité humaine, le pluralisme du réel, la royauté de la raison, la place centrale d'un être nécessaire et infini, Dieu.

L'œuvre d'art — ce livre sincère et véridique — ne tarda pas à raconter en dessins et en couleurs le triomphe doctrinal du thomisme. Au début du XVI^e siècle, dans une vaste composition conservée à l'église de Ste Catherine de Pise, Traini nous montre Thomas d'Aquin trônant dans la gloire, au sommet d'une sphère d'or. Sur ses genoux, la Somme Théologique est ouverte. Du haut de la toile, le Christ lui envoie des rayons de lumière réfléchis par six personnages sacrés — Moïse, les évangélistes, S. Paul, disposés en demi-cercle — puis encore

par Platon et Aristote placés de deux côtés sur le même plan. Des flots de lumière se répandent sur le monde des docteurs, tandis qu'Averroès — le représentant de la pensée arabe — est couché aux pieds du saint dans l'attitude d'un vaincu. Cette toile synthétique est à la fois une œuvre d'art et un symbole. Elle résume le drame qui agita l'Occident quand l'averroïsme suscita à la scolastique sa vigoureuse opposition ; elle montre l'issue de la lutte et le triomphe du *Doctor communis* ; elle rend, à une époque où le recul des événements permettait déjà de s'en rendre compte, l'impression que produisait le thomisme sur un monde d'intellectuels et d'artistes qui n'étaient pas des philosophes de profession. Elle devint un thème d'atelier qui suscita une famille de toiles similaires et que le peintre espagnol Francisco Zurbaran exploite encore au XVII^e siècle. Le Triomphe de S. Thomas est la glorification de la culture occidentale dans la personne d'un ouvrier de génie.

MAURICE DE WULF,
Professeur à l'Université Catholique
de Louvain



Les dérogations à la journée de huit heures

A propos du dernier projet d'atténuation de la loi des huit heures — projet qui, sans doute, disparaîtra de la scène parlementaire avec le ministre qui en avait pris la courageuse initiative, — on a mis en circulation quelques idées confuses que nous voudrions discuter brièvement.

Le projet prévoyait des dérogations accordées par le gouvernement dans les cas où les ouvriers et le patron d'une même entreprise tomberaient d'accord pour prolonger la durée du travail.

Les syndicalistes, tant chrétiens que socialistes, lui reprochèrent de ne pas subordonner les dérogations à l'avis du ou des syndicats intéressés.

On leur répondit que pareilles dérogations étaient déjà permises par la loi actuelle, mais que les syndicats s'y refusaient systématiquement ; d'autre part, un prolongement du travail étant reconnu nécessaire, pour le bien général du pays, il fallait qu'on pût se passer de leur consentement.

A quoi les syndicalistes répartirent : « Qu'il soit au moins stipulé que le syndicat sera consulté, quitte au gouvernement à passer outre à un avis défavorable ». Les syndicats chrétiens ajoutaient : « Ce que nous voulons, c'est faire prévaloir le principe que rien de ce qui intéresse la profession, ne peut être réglé sans le concours de celle-ci ; c'est aussi remplacer l'interventionnisme de l'Etat, dont on se plaint généralement, par la réglementation de la profession par elle-même ; ainsi en allait-il dans le régime corporatif du moyen âge, dont nous nous inspirons. »

Le ministre répliqua : « Quoi qu'il en soit des principes et de l'idéal dont vous vous réclamez, l'hypothèse dans laquelle nous avons à légiférer n'en permet pas une application aussi large que vous le désiriez. En effet, beaucoup d'ouvriers ne sont pas syndiqués ; les syndicats ne peuvent donc pas se donner pour la représentation de la profession, mais d'une partie seulement des ouvriers. De plus, les trois quarts des syndicats sont socialistes et ils s'inspirent d'un esprit tel que le pays ne peut pas attacher à leurs avis l'importance qu'ils y attachent eux-mêmes. Enfin, les syndicats socialistes sont affiliés ou apparentés au parti socialiste et celui-ci joue, dans les circonstances présentes, le rôle de parti d'opposition ; il bataille contre le gouvernement. Consultés sur une dérogation par le ministre auquel ils ont déclaré

la guerre, ils répondront négativement. La consultation aura donc pour effet d'avertir l'adversaire de chaque dérogation envisagée, de provoquer de sa part une réponse négative et de lui permettre d'organiser la résistance. Autant vaut renoncer de suite à toute dérogation.

Quant aux syndicats chrétiens, il faut bien avouer qu'ils n'ont pas montré cette netteté dans les vues et cette fermeté dans la conduite qui les autoriseraient à revendiquer le droit à une confiance aveugle.

... Le ministre qui leur fit équivalement cette réponse la paya de son portefeuille ; mais il avait posé un acte de loyauté et de courage. Cela vaut bien un portefeuille.

* * *

Pour le reste, la formule : « la profession réglementée par elle-même » mérite examen. Elle contient une part de vérité, qu'il faut recueillir, et une part d'équivoque, qu'il convient de dissiper.

La réglementation de la profession par elle-même est une conséquence du droit d'association ; car il n'y a pas d'association sans une certaine autonomie. Elle est aussi une application du principe de la décentralisation qui limite les interventions de l'Etat au nécessaire et le laisse dans son rôle supplétif de l'initiative et de la libre activité des particuliers. Nous en sommes partisans convaincus ; mais à deux conditions toutefois : d'abord, qu'il s'agisse d'affaires exclusivement professionnelles et non pas d'affaires qui intéressent indirectement des tiers ; ensuite, que les décisions prises ou à prendre par la profession ne heurtent pas ce que les codes appellent l'ordre public et ce que nous appelons la morale ou le droit.

Mais quand il s'agit d'affaires où sont impliqués des tiers, quand il s'agit surtout d'affaires intéressant gravement le pays tout entier, la décision n'appartient pas à la profession. Il ne lui appartient pas même nécessairement d'être consultée.

Le bien général prime le bien particulier, et la mesure d'autonomie laissée aux professions doit s'apprécier d'après les nécessités du bien commun.

L'exemple des corporations de métiers du moyen âge, — exemple qu'on nous oppose dans le cas présent, — est invoqué bien à tort par les syndicalistes pour justifier leurs prétentions actuelles. Au moyen âge, deux choses distinguaient le régime corporatif et lui permirent de se maintenir pendant plusieurs siècles à la satisfaction générale : c'était d'abord l'esprit chrétien, l'esprit de modération et de solidarité sociale qui l'animait ; et j'entends par solidarité sociale, non pas cet égoïsme collectif de gens qui, ayant des intérêts communs, se serrent les coudes pour imposer leurs prétentions justes ou injustes — cela, c'est l'esprit de classe ou de caste ou de parti — mais le souci du bien général de la cité tout entière, par la recherche d'un juste équilibre de tous les métiers et de toutes les professions. C'était ensuite la tutelle exercée par le pouvoir sur tous les actes des corporations : leurs règlements ne valaient que par l'approbation de la cité ; bien plus, leurs règlements leur étaient très souvent imposés de toutes pièces par le pouvoir, en raison des nécessités publiques. Leur autonomie était strictement limitée et contenue.

On est donc mal venu à chercher des précédents aux prétentions syndicales actuelles dans l'exemple des corporations.

On pourrait, au contraire, y trouver une utile leçon, qui se résumerait en ces termes : le succès et le maintien d'un régime social tiennent avant tout à la sagesse et, dans les circonstances difficiles, à l'esprit de sacrifice de ceux qui en usent ; la décadence et la chute d'un régime sont avant tout l'œuvre de ceux qui en bénéficient et qui, au lieu de le pratiquer justement, en abusent. Voyez : corporations.

Les syndicalistes belges ont abusé, après l'armistice, de l'influence que leur donnèrent les circonstances. Dans un pays appauvri, où la masse des richesses disponibles se trouvait singulièrement réduite, ils ont profité de la pénurie générale pour faire payer très cher leurs services, pour en limiter la durée et en réduire l'efficacité. En dépit de l'épuisement général, ils se sont donné des loisirs et ont grossi leurs salaires. Ils ont acculé à la misère et à la ruine d'autres classes de la population et ils ont contribué à endetter lourdement l'Etat.

Ils peuvent dire pour leur excuse qu'ils n'ont pas été les seuls. Les patrons et les commerçants ont suivi la même politique, — si c'en est une, — quand l'occasion s'en est offerte. La cupidité fut la même à tous les degrés. Mais la faute de l'un n'innocente pas l'autre. Les syndicats ont fait eux-mêmes ce qu'ils reprochent avec tant d'indignation aux autres.

Maintenant que le mal est commis, il reste à le réparer. Il reste, en particulier, à rembourser les créances qui, sous forme de billets de banque et de titres d'emprunt, encombrant les marchés financiers et mettent notre crédit à la merci des spéculateurs et des affolements du public. Il reste, non seulement à équilibrer notre budget et notre balance des échanges, mais à produire un surplus de richesses qui nous permette de nous racheter, de résorber l'excès de monnaie émis et de dégager notre signature.

Le devoir national est là. Ceux qui se prétent à le remplir sont de bons citoyens ; ceux qui rechignent méritent un nom que je n'ai pas besoin de leur donner.

Plus nous tarderons à nous plier aux exigences inéluctables des temps difficiles que nous traversons, plus le mal s'aggravera et plus la guérison sera laborieuse.

VAL. FALLON, S. J.



La prohibition

Le problème de la prohibition n'est pas simple, mais double, si tant est que ce soit un problème ! Premier problème : est-il bon que les citoyens soient empêchés par contrainte de toucher à n'importe quelle espèce de boissons fermentées ? Deuxième problème : la prohibition les en empêche-t-elle ? Il est permis de penser qu'aux deux questions la réponse doit être négative ; pourtant les questions sont bien distinctes. Quelqu'un peut répondre « oui » à la première et « non » à la seconde, ou bien « non » à la première et « oui » à la seconde, et faire montre ainsi de clairvoyance et d'indépendance intellectuelle. Il peut admettre que la loi est efficace, quitte à déplorer cette efficacité à supposer qu'il soit assez humain pour détester un mal en dépit de son efficacité ou plutôt à cause d'elle. Ou bien, il peut ardemment souhaiter le but des « *teetollers* » (abstinents complets) et mettre en doute l'efficacité de la méthode prohibitionniste, à supposer qu'il soit assez logicien pour connaître la différence entre : désirer aller à Londres et courir prendre le train pour Leeds. Dès lors, même si nous pensons que ce système moderne de contrainte est à la fois immoral en principe et inefficace en pratique, il n'est que juste d'envisager les deux questions séparément.

* * *

Pour ce qui est du but et de l'esprit de la chose, il est une vérité générale dont ceux qui critiquent la Prohibition ne se rendent pas mieux compte que ceux qui en sont les champions. Même si la Prohibition est une monstruosité, elle ne constitue pas cependant tout à fait une exception. Elle est un de ces monstres qui ressemblent tellement à des dragons ou à des diables, que les hommes de science se hâtent de nous assurer qu'ils sont un produit de l'évolution et peuvent être classés par la biologie. La Prohibition a, elle aussi, son évolution et sa classification ; elle appartient à une certaine catégorie ou espèce d'objets modernes similaires. Quand on parle vaguement de la Prohibition comme de quelque chose de « progressif » ou d'inévitable (dans la philosophie de ces gens-là c'est tout comme), l'arrière-pensée est celle-ci (une vérité) : la Prohibition part des mêmes postulats et a la même saveur morale que bien d'autres choses modernes qu'on leur

a appris à considérer comme des réformes. Nos pères auraient pensé qu'elle a tout l'air d'être de la folie furieuse ; si, parmi nous, un petit nombre seulement pense de façon aussi simpliste, c'est parce que nous nous sommes habitués à des choses qui, en un certain sens, sont de la même espèce. Nous de vous donc tâcher, dans ce domaine, de saisir une sorte d'« esprit de l'époque » : car, derrière toute politique, il y a une philosophie, et derrière toute philosophie, il y a une religion.

Lorsque les puritains se disent démocrates, ils veulent dire qu'ils sont véritablement possédés du désir général d'empêcher les gens ordinaires de faire des choses ordinaires. Ils veulent dire qu'il ne s'agit pas seulement d'empêcher quelques rares privilégiés de boire de la bière ou de porter des bottines ou d'avoir des enfants ou de faire je ne sais quoi, mais que, dans toutes ces défenses, il doit y avoir un niveau égalitaire, expression de la fraternité humaine. C'est là l'ascétisme moderne ; et c'est là un produit historique d'un intérêt intense. De par la nature des choses, les anciens ascètes étaient des hommes extraordinaires. C'étaient des hommes extraordinairement bons, quelquefois extraordinairement mauvais. Assez souvent c'étaient des hommes extraordinairement mauvais tâchant de devenir extraordinairement bons. Le plus souvent, du reste, ils étaient si extraordinairement bons qu'ils croyaient véritablement être extraordinairement mauvais. Mais l'ascétisme moderne, s'il est plus modéré dans la mesure, est toujours de bien plus vaste envergure. Il est imposé à des hommes ordinaires, non extraordinaires ; et par dessus tout, ce ne sont pas nécessairement les hommes eux-mêmes, qui se l'imposent. Imaginez St Antoine appelant les légions romaines pour chasser hors des villes, à la pointe de la lance, toutes les foules romaines ou byzantines, afin de les forcer à habiter au désert dans des cavernes ou des grottes à l'effet de les faire jouir des bienfaits spirituels de la vie érémitique. Imaginez St François demandant à son suzerain d'arriver avec tous ses chevaliers et de forcer tous les citoyens d'Assise à endosser la livrée franciscaine. Telle est la particularité de l'ascétisme moderne ; et ce qu'il y a de plus particulier, c'est que, d'une certaine façon cet ascétisme est sincère. Il s'y mêle comme une idée chaotique de ne pas faire de distinction, de ne pas demander de privilège. Lorsque le puritain ou le chrétien moderne découvre que sa main droite le scandalise, il ne se contente pas de la couper : il envoie par les rues un bourreau muni d'une hache, lequel coupe les mains de tous les hommes, de toutes les femmes et de tous les enfants de la ville. Là-dessus, il lui vient un curieux sentiment de camaraderie, et la sensation que tout le monde se trouve très bien ainsi ; et le voilà qui se félicite de n'avoir rien de l'isolement de Jérôme dans sa caverne ou de l'arrogance des Stylites sur leur colonne. Il fait des discours recommandant chaudement ce programme égalitaire pour d'autres villes et villages et énumérant toutes sortes d'arguments, de détails, de données statistiques. Il démontre triomphalement que, depuis la disparition de la main droite, un travail bien plus utile et plus productif a été fourni par la main gauche. Il cite les faits et les chiffres, qui ressortent des rapports de police, lesquels montrent qu'un grand nombre de faussaires habitués à perpétrer leurs faux avec leur main droite, trouvent la chose bien plus difficile maintenant que les voilà gauchers. Il explique que les cas de strangulation opérés sur de vieilles femmes à l'aide des deux mains sont devenus bien plus rares depuis que tout le monde n'a plus qu'une main. Il se félicite même des loisirs et du travail plus facile de la magistrature et de la police, lesquelles, maintenant qu'il ne reste plus aux criminels que la moitié

de leurs mains, n'ont plus à enregistrer que la moitié des empreintes digitales. Ces arguments ou d'autres semblables nous sont familiers à tous dans des cas analogues ; mais il est douteux qu'un homme ait été convaincu, surtout par ces arguments-là. Ce qui le reconforte et le convainc, c'est la pensée qu'après tout il est, d'une certaine et bizarre façon, un démocrate, parce qu'il traite un homme aussi despotiquement qu'un autre. Naturellement, en pratique, il en va tout différemment ; c'est même tout à fait le contraire qui a lieu ; mais je parle de l'idéal tel qu'il existait à l'origine chez l'idéaliste moderne, surtout chez cet idéaliste très simple et sincère : l'Américain.

* * *

Deuxième facteur de la Prohibition : son caractère coercitif. Là encore elle relève d'une tendance et porte la marque de l'époque. Notre époque est par dessus tout une époque de violence, en employant ce mot dans le sens de coercition. Presque tous nos actes sociaux sont des actes qu'on nous impose. Comparé aux temps modernes, le Moyen Age, par exemple, pourrait être appelé âge des volontaires. Il était certainement l'âge des vœux. Or, en théorie toujours, et très souvent en pratique, le vœu était chose volontaire. On avait bien recours à la force ; mais le fait même que cette force nous paraît romantique et pittoresque, qu'elle est associée à des figures exceptionnelles comme le « hors-la-loi » et le chevalier errant, dénote en réalité l'absence de cette pression, de cette contrainte continue s'exerçant partout que nous dénommons : *police*. La partie la plus terre-à-terre de la vie populaire était conduite par des groupements purement volontaires : les corporations et les confraternités, conduites aussi — et en bonne partie — par les monastères. Les hommes médiévaux supprimaient bien l'hérésie qui leur paraissait bouleverser les bases du monde et la notion même de l'homme ; mais ce n'était toujours qu'une minorité très petite qui fallait supprimer de la sorte ; car il y avait en ce temps-là dans le peuple quelque chose d'analogue à un patriotisme populaire en faveur du Pape et de l'unité de la Chrétienté. Lorsque ces gens-là châtiaient, leurs châtimens étaient plus cruels ; en partie parce qu'il leur arrivait plus rarement de « capturer » quelqu'un. Mais ils n'auraient même pas pu comprendre la satisfaction avec laquelle vous et moi nous marchons à travers un monde et une atmosphère de contrainte. On les appelait quelquefois sous les armes en vue de guerres qui leur semblaient étranges ; mais le ban et l'arrière-ban d'une levée féodale tenaient beaucoup plus du hasard et comportaient bien plus d'exceptions que cette grosse machine de fer moderne qu'on dénomme : conscription. Pour dire la chose en deux mots : nous nous sommes tout à fait accoutumés à ce qu'on fasse par la force toutes sortes de choses que les hommes se représentaient jadis faites en liberté. Exemple : nous en sommes venus à penser en termes d'instruction obligatoire. Un homme comme H. G. Wells écrira des centaines de pages d'un brillant ultra-varié, et même aveuglant sur l'instruction, sur ses programmes, ses « standards », ses aspects ; et jamais il n'insérera un paragraphe sur la question de savoir s'il est moral de la rendre obligatoire, ce qui est donc à la fois postulé et oublié. Nous voyons des statues et des vitraux représentant beaucoup d'enthousiastes médiévaux qui se sont occupés d'instruction. Mais ce sont là portraits de gens qui donnaient librement ce que de pauvres écoliers pouvaient librement prendre. Ce sont là statues d'hommes qui ont « doté » l'instruction : les statues modernes représentent des hommes qui l'ont imposée. Peut-être ont-ils eu tout à fait

raison de l'imposer ; c'est là une question que je ne discute pas ; je décris les conceptions et l'atmosphère d'une époque. Nous nous représentons un homme comme ayant favorisé l'instruction parce qu'il a favorisé l'instruction obligatoire. Si nous en croyons les journaux d'aujourd'hui, il y aurait des gens prêts à élever une statue à M. Lloyd George pour avoir emprunté à la Prusse le principe de l'assurance obligatoire. Là aussi ses partisans se contentaient de parler de « réforme » et tout simplement oubliaient que c'était là de la coercition. Mais il est douteux que personne élève des statues aux braves et honnêtes gens qui ont fondé les mutualités, les confraternités d'assurance volontaire grâce auxquelles les pauvres se protègent eux-mêmes et les uns les autres. Il est peu probable que nous voyions jamais une grande image en pierre de l'unique et original Oddfellow ; ou que la statue en bronze d'un archer se dresse au-dessus de la voie publique pour commémorer le fondateur des Forestiers. Ce serait par trop moyen-âgeux. En un mot, il est nécessaire de nous rappeler que nous avons déjà permis à tout le mécanisme de la coercition bureaucratique d'aller bien loin, d'imprégner nos concepts politiques et sociaux, au point qu'il nous semble bien plus naturel qu'il n'eût semblé à la majorité des hommes dans l'Histoire humaine de nous représenter un agent de police veillant sur nous dans nos affaires habituelles et désignant ceci ou cela de son bâton. Il est nécessaire de comprendre cette phase singulière que traverse le monde, cette soumission universelle à une espèce de violence silencieuse et générale, venant d'en haut, si nous voulons nous rendre compte jusqu'où cet esprit peut aller, et surtout nous imaginer son ascension aux sommets mêmes de la folie — à l'apogée de l'humaine déraison : car n'en vient-on pas à parler d'une législation anglaise supprimant la bière ?

* * *

La Prohibition est de toute évidence le point culminant — fantastique même — de cet idéal contemporain de la coercition. Elle peut l'être dans plus d'un sens. Il se peut que la prohibition marque exactement l'endroit où le mouvement est allé trop loin, le niveau des hautes eaux et les débuts du reflux et de la réaction. A ce point de vue, le fiasco pratique de la prohibition américaine a une certaine corrélation avec sa fausseté en principe. Évidemment, les hommes inclineront moins à prendre la peine de la réaliser, s'ils découvrent qu'elle ne peut même pas l'être. Mais ce qui importe pour le moment, c'est le caractère extrême et extravagant de cette nouvelle application de l'ascétisme, imposée par la police. Je suppose évident qu'un agent de police ne peut approcher un particulier, un citoyen de plus près qu'en se tenant derrière sa chaise, tel un maître d'hôtel, et lui disant qu'il peut prendre de la citronnade, mais pas du cidre. Le voilà devenu bien plus puissant qu'un médecin muni d'un ordre ou d'un mandat de perquisition. Si un homme ne peut plus composer son propre repas des aliments faisant normalement partie de la vie journalière de notre civilisation, non seulement il ne lui reste pas de liberté, mais, dans un sens très réel, il ne lui reste plus de vie, en tous cas plus de vie privée. Car cette question de digestion est aux confins extrêmes de l'intimité et de la responsabilité individuelle. Si la santé d'un homme n'est plus son affaire à lui, il ne peut véritablement avoir d'affaires à soi. Toutes les autres libertés se sont évanouies dès que la possibilité d'une pareille chose est seulement envisagée. Tous les autres droits civiques ont dû nécessairement périr bien avant que nous en fussions à mille milles de distance. Par exemple, il est tout

bonnement insensé pour un prohibitionniste de prétendre qu'il croit en la liberté de la parole. Toute action humaine, fût-elle tout à fait infime ou momentanée, produit en théorie quelque effet social, potentiel ou éloigné. Mais l'effet social de la parole n'est ni potentiel, ni éloigné, mais positif et incessant. Comment, un homme aurait-il le droit d'ouvrir la bouche et de déverser toutes sortes d'absurdités, de sophismes, de méchancetés, de blasphèmes, de bêtises, pouvant empoisonner ou torturer d'autres créatures humaines, s'il n'a pas celui d'ouvrir la bouche et d'y verser quelque chose qui ne peut faire de mal qu'à lui-même directement ? Et s'il n'a pas le droit de dire ce qu'il veut, moins encore a-t-il celui de l'imprimer et de l'afficher dans toutes les villes d'un continent. Quant au droit de voter d'un citoyen sous le régime prohibitionniste c'est à peu près aussi drôle que si, à un forçat de la prison de Portland, on donnait un billet pour la salle de lecture du British Museum.

Le principe de la Prohibition prend racine dans une certaine philosophie moderne, laquelle, comme toute philosophie puritaine, est une variante de la philosophie Manichéenne. Mais en voici la particularité : alors qu'elle a entièrement oublié la nature même et jusqu'au nom de la liberté, elle ne s'est pas tout à fait départie d'une sorte de vague vanité qui lui fait tout au moins invoquer le mot d'égalité. Cela est tout spécialement vrai de l'Amérique, où les hommes ne croient pas très sincèrement à l'égalité. Et le résultat de cette perte de la notion de liberté et de cet amour de l'égalité consiste en ce curieux idéal puritain d'une extension à tous et à chacun de « veto » exceptionnels ; en d'autres termes, c'est l'idéal de l'ascétisme pour tous.

Rendons justice à cet idéal comme idéal, avant d'envisager la chose d'un autre point de vue, car il est parfaitement sincère et parfois élevé et inspiré. Le puritain américain est véritablement fier de penser que, dans sa cité, tous les citoyens peuvent être esclaves au même degré. Et il n'est que bon, il n'est que juste, je le répète, en égard au zèle et à la simplicité de beaucoup d'hommes bons et sincères, d'envisager cet idéal du meilleur côté et dans son vrai caractère ; et, pour ainsi dire, de contempler une dernière fois le pur profil du concept puritain de perfection. Car, dans la pratique, c'est tout juste l'opposé de la théorie.

La prohibition pratique est un privilège et n'est que cela. Loin d'être une extension égale à tous de l'ascétisme moderne, c'est une méthode défrisée de l'imposer de propos délibéré aux uns et non aux autres. C'est une conspiration aussi attentive et pleine de discernement que l'intrigue déloyale qui en est la véritable origine : un complot des blancs du Sud pour empêcher les nègres de consommer des boissons alcooliques, en d'autres termes, pour garder ces boissons pour eux-mêmes. Dans un état industriel moderne, il s'agit, en effet, moins d'une différence de peau que de vêtements. Aujourd'hui, l'homme libre et l'esclave correspondent moins à l'homme blanc et à l'homme noir qu'au riche et au pauvre. Mais pas de doute quant à cette inconséquence ; elle n'est du reste même pas déguisée. Que d'Américains, assis un cocktail à la main, m'ont dit qu'ils soutenaient la prohibition comme une mesure bonne pour le pays, voulant dire par là : bonne pour des compatriotes moins fortunés qu'eux-mêmes ! La vérité quant à cette conspiration perce en vingt endroits divers ; plus que cela, l'honnêteté et la sincérité, en un certain sens, de cette conspiration ! Nous pourrions l'entrevoir dans la manœuvre par laquelle la Prohibition a été décrétée d'abord, puis la propriété privée, déclarée sacrée même à l'égard de la prohibition : moyen

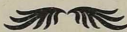
très simple de détruire l'auberge et de conserver la cave. Nous la voyons dans la nature des conséquences qu'on attribue à cette réforme morale ; celle-ci par exemple : les pauvres ne se livrent plus à une orgie de dilapidation, mais placent leur argent dans les caisses d'épargne. Pourtant personne ne pense à prétendre que la coterie « smart » de New-York ne jette plus l'argent par les fenêtres ou que les millionnaires n'osent plus donner de dîners de fantaisie. Non seulement de telles prétentions ne seraient pas vraies, mais elles ne sont même jamais émises. C'est pourquoi toute cette affaire est peut-être bien la manifestation la plus scandaleuse de l'inégalité dans le monde moderne. Ce n'est même pas la vieille inégalité qui a grandi graduellement, comme beaucoup d'aristocrates. C'est une inégalité nouvelle, produite de propos délibéré par les hommes modernes.

Le paradoxe inhérent à la Prohibition est celui-ci : les idéalistes l'avaient conçue comme un certain idéal, et les réalistes en firent une réalité tout à fait opposée. Même comme idéal elle s'en prenait à la liberté au nom de l'égalité. Comme réalité elle s'attaque à l'égalité plus encore qu'à la liberté. La seule et unique vertu qu'elle semble défendre en théorie, elle l'attaque et la met en pièces en pratique. Comment une telle contradiction a-t-elle pu surgir — fût-ce même dans ce pays à contradictions multiples qu'est la démocratie américaine ? Il faut en chercher la raison dans la conception même de cette démocratie, de tout l'équilibre de ses bons et de ses mauvais côtés, de ce qui constitue son péril et de ce qui fait sa fierté. L'Amérique est un conflit entre deux choses incompatibles et en état d'antagonisme intense : la foi en la cité républicaine et le fait du capitalisme industriel. Tous les idéals, même toutes les figures idéales de la démocratie pure, l'Amérique les a hérités d'un passé plus simple, plus proche de la terre et du ciel. Tous les héros, toutes les scènes historiques de la tradition républicaine avaient un cadre simple, même rural : de Cincinnatus à la charrue jusqu'à Washington dans sa plantation. D'autre part, le capitalisme commercial a été presque toujours une spécialité des aristocraties ou tout au moins des oligarchies, comme à Carthage et à Venise. En tâchant d'être à la fois républicaine et industrielle, l'Amérique faisait une tentative quelque peu incongrue ; mais en essayant d'être à la fois démocratique et capitaliste, elle essayait l'impossible. Voilà pourquoi, quand l'idéalisme de l'Amérique a projeté quelque chose, l'industrialisme américain survient et en fait tout l'opposé. La prohibition avait été conçue par les puritains, mais ce sont simplement les ploutocrates qui s'en servent. Elle avait été conçue comme une sorte d'extravagance égalitaire négative : toute la nation faisant le même geste de renoncement pour exprimer son unité. Elle a été réalisée comme une mesure de différenciation complète et systématique entre les deux grandes classes modernes : les patrons et les ouvriers ; et cette division, elle l'a fortifiée et mise en relief. Le seul argument réel — c'est-à-dire réaliste — en faveur de la prohibition est celui qu'on entend partout parmi les riches quand la question est soulevée. On le nomme, cet argument : « rendement de cent pour cent », et il ne veut dire que ceci : les ouvriers travailleront plus s'ils s'amusement moins. Il est permis de mettre cette assertion en doute ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'un grand nombre de capitalistes croient qu'il en est vraiment ainsi.

Pour le reste, l'industrialisme moderne ne résoudra pas le problème alcoolique, car c'est l'industrialisme moderne qui l'a engendré. Il ne résoudra d'ailleurs aucun de ses problèmes, étant un problème par lui-même. Par le caractère particu-

lièrement inhumain de la division des richesses, il engendre perpétuellement des orgies anormales parmi ceux qui vivent dans le luxe et des méthodes anormales de consolation parmi les misérables. Il engendre très certainement les deux dans l'Amérique d'aujourd'hui. Le but des ploutocrates : priver la classe salariée d'alcool, n'est du reste même pas atteint. La classe inférieure fabrique ses propres boissons ; seulement elles ressemblent de plus en plus au poison. Cet état de choses est évidemment calculé à l'effet de créer un rendement de cent pour cent. Les villes ne guériront jamais, tant qu'elles ne consentiront pas à comprendre qu'elles ont à apprendre certaines choses de sociétés plus simples, sociétés ayant retenu la vieille morale de la chréienté qui n'est ni manichéenne, ni matérialiste. Dans celles-ci, il existe une chose dénommée péché d'ivrognerie, mais il n'y a pas trace de ce qu'on appelle le problème de la boisson. De même le péché de gourmandise existe, mais le problème du manger n'existe point. Là où les hommes comprennent ce que veut dire l'usage normal des choses, ils voient du premier coup d'œil ce qu'ont d'anormal et l'abus et l'abolition. Dans les pays puritains et protestants, l'anormal revient toujours amenant avec lui sept diables encore pires que lui-même. Mais quand ce sera le normal qui reviendra, il ramènera avec lui les sept sacrements ; et, le monde redevenu encore une fois lui-même, ce ne sera d'ailleurs pas l'unique problème à résoudre.

G. K. CHESTERTON.



Prière d'un Français à S. Joseph contre la crise des loyers

Vous avez, ô Saint Joseph, des patronages multiples ; et les plus importants nous sont familiers. Nous savons bien que vous protégez les charpentiers, les menuisiers, les charrons, les bûcherons, et en général tous les ouvriers du bois, et que vous êtes invoqué pour obtenir une bonne mort, ce qui vous a valu la clientèle, d'ailleurs assez indirecte, des sonneurs, des clochetours, des caillonneurs, des fossoyeurs, voire de tous ceux qui peuvent murmurer : *mors illorum, vita nostra*...

Mais il paraît que vous êtes encore prié par les gens qui cherchent une maison : ceci n'est, en temps normal, qu'un tout petit patronage ; et je pense qu'il est fort ignoré. Quelle actualité cependant n'a-t-il point brusquement acquise ? Et si cette spécialisation de votre bienveillance était mieux connue, que de mains suppliantes ne se tendraient pas vers vous ! J'augure que Monsieur Homais en deviendrait capable de vous faire une neuvaine et d'allumer devant votre image une lampe — électrique — pour trouver à ses bœufs menacés un gîte secourable : car, sa guimauve sur la rue, il se sent touché au portefeuille ; et si Paris vaut bien une messe, on ne voit pas pourquoi un bon magasin ne vaudrait pas une lumière à Saint Joseph, surtout si ce pieux éclairage est conforme aux lois du progrès...

D'un mot : vous protégez contre la crise des loyers... Soyez assuré que jamais vous ne trouverez une meilleure occasion d'intercéder pour les hommes et de montrer votre puissance.

Un savant auteur que j'ai consulté m'a fourni une excellente raison de votre privilège : « Ordinairement on invoque les Saints contre les maladies dont ils ont souffert pendant leur vie, dans la persuasion qu'ils compatiront bien plus efficacement à des maux qu'ils ont eux-mêmes éprouvés. C'est en faisant un raisonnement analogue que ceux qui cherchent une maison s'adressent à saint Joseph, qui avait ressenti

Et quel est donc, aujourd'hui, l'homme qui ne cherche pas une maison ? Du plus riche au plus gueux, tous en sont à pareil supplice : celui-là court après un hôtel, et celui-ci après une chambre de quelques mètres carrés. Le nombre des billets de banque diffère ; mais le résultat final est identique : c'est-à-dire nul.

On nous a conté, dans notre enfance, qu'un certain Diogène habitait un tonneau et allumait une lanterne en plein soleil, pour se singulariser, et pour avoir l'occasion de dire qu'il cherchait un homme. Si ce Diogène toutes les angoisses de n'en pas trouver dans une circonstance aussi extrême. (1) »

était notre contemporain, qui sait s'il ne mettrait pas son habitation à la mode ? Et les tonneaux, du coup, deviendraient hors de prix ! Pendant que Diogène chercherait un homme, les hommes chercheraient des tonneaux...

Il est vrai que cette demeure de philosophe existe encore aujourd'hui : au moins dans les cités heureuses qui possèdent des rivières. Cela se nomme loger sous les ponts. Et l'on essaie même de persuader aux provinciaux que ce sport est, à Paris, très familier aux poètes. Mais en réalité les provinciaux n'en croient rien ; car ils savent très bien que les poètes sont riches, tant on a mis à leur disposition de prix de poésie, fondés par des philanthropes et distribués par des prosateurs... S'il est vrai que les voûtes des ponts soient encore habitées, ce ne peut guère être que par des avocats et des médecins, qui n'ont point, les malheureux, de concours académiques, pour les aider à vivre et surtout à se loger.

Mais les tonneaux et les ponts sont des exemples détestables, et qu'on ne peut, sans être taxé de paradoxe, se risquer à généraliser ; il en est de même, et pour d'autres motifs, des châteaux et des hôtels somptueux ; seuls, la pièce unique et le modeste appartement dans les villes, ou dans les campagnes la maisonnette à un étage, sont d'un usage courant, sur lequel il est permis de raisonner en toute sécurité.

C'est là surtout que sévit cette crise horrible de des loyers, contre laquelle nous vous demandons votre bienveillante intercession, ô bon et doux Saint Joseph, qui avez jadis été repoussé, en des circonstances angoissantes, du caravansérail de Bethléem...

Cette crise est d'autant plus effroyable que tout le monde en gémit, mais que personne, pour la résoudre, ne s'impose le moindre effort : quelques larmes de moins et quelque vraie charité de plus, est-ce que nous n'avons pas conscience que nous nous en tirerions à meilleur compte ?

Cependant, il faut être juste et reconnaître, surtout devant le ciel à qui rien n'est caché, qu'il y a une classe d'hommes que la crise des loyers préoccupe plus que toute autre et qui s'imposent, pour y porter remède, un labeur colossal et ininterrompu, et des efforts à la Sisyphe : ce sont les députés... étant d'ailleurs compris que, par ce mot, je veux dire les élus du peuple, et n'entends point, d'une âme méchante, exclure les sénateurs ; encore que le suffrage universel me semble prédisposer plus que le suffrage restreint à l'étude de ces problèmes : peut-être, tout simplement, parce que les comptes à rendre sont plus directs.

Donc les élus du peuple, émus des souffrances du peuple, ont volé à son secours : et, pour conjurer la crise des loyers, ils lui ont donné des lois. L'intention nous paraît excellente : hélas ! elle est tombée au plus profond de l'enfer, avec le poids d'un pavé !

Ce que ces personnages éminents, et pénétrés de l'importance de leurs fonctions, que sont les juriconsultes, appellent la « législation des loyers », est devenu, avec l'aide du temps, de l'incompétence, d'une hâte fébrile et des intérêts électoraux, le plus magnifique monument d'incohérence que l'esprit de l'homme ait jamais contemplé...

Chaque loi nouvelle, en réalité, aggravait un peu la crise ; et les élus du peuple lui offraient, en moyenne, une loi nouvelle tous les six mois !

Il serait d'ailleurs inique de prétendre que toute intervention du législateur eût été malaisante : quelque souple mesure devait nécessairement servir de transition du régime de guerre aux temps pacifiques. Personne n'y eût contredit. Une bonne loi, brève et claire, eût été bien saluée, qui eût remis à des juges prudents, et un peu avertis des misères humaines, le soin de régler des conflits malheureusement inévitables, et de marquer, par des étapes graduées, avec la rare finesse du bon sens, un retour rapide à l'application du droit commun...

(1) I. DU BROC DE SEGANGE, *Les Saints Patrons des corporations et Protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, I, p. 196 ; Paris, 1887.

Nos légiférants, ahuris par une besogne à laquelle ils n'étaient point préparés, accumulèrent vingt textes pour chercher le bon ; et le pis est qu'ils ne le trouvèrent pas ; cherchez et vous trouverez ; certes, à la condition toutefois de chercher avec une volonté droite. La volonté des députés n'est, hélas ! qu'un arc toujours tendu, toujours tordu, vers la réélection. Là où la qualité de la loi aurait suffi, une désespérante quantité fut le seul fruit de la collaboration des représentants du peuple. Chacun d'eux ne parlait que de sauvegarder héroïquement les droits menacés des petits et des humbles ; mais il ne pensait, en réalité, qu'à conserver le siège de leur élu.

Et ce fut vraiment un beau gâchis. . .

Toutes les fois que nos gens mettaient au jour, sous le nom sacré de loi, une élucubration indigeste et confuse, ce phénomène était annoncé à grand fracas comme devant apporter aux foules anxieuses la solution définitive. Au premier essai, beaucoup de naïfs ajoutèrent foi à ce boniment. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au dixième on trouve encore des gens à être persuadés qu'une loi sur les loyers a le caractère « intangible » d'une loi laïque. . . Et l'on oserait prétendre, après de telles espérances, que notre siècle d'incredulité est rebelle à la notion du miracle !

Un des plus pittoresques épisodes de cette mémorable aventure fut la lutte épique qui s'engagea entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif voulait dire blanc ; mais, comme ses membres n'ont pour la plupart qu'une connaissance imparfaite de la langue française, en pensant blanc, ils écrivaient noir. Le pouvoir judiciaire, dont l'instruction est bien supérieure, car les juges sont bacheliers et les députés ne le sont pas, lisait noir ce qui était blanc, et s'inquiétait de ce que les législateurs avaient dit et non pas de ce qu'ils avaient voulu dire. . . Il y eut une série de quiproquos dont personne n'osa en réalité se réjouir ouvertement, car personne n'était bien assuré de n'avoir pas à en subir les conséquences.

Une institution très savoureuse fut encore celle de certaines commissions, dites « arbitrales », où l'on bombardait magistralement des gens qui étaient mal propres à remplir ces hautes fonctions. Il ne s'agissait de rien moins que de remettre au peuple le soin de régler les affaires du peuple, ainsi qu'il convient dans une saine démocratie. Ces tribunaux de comédie étaient composés de deux propriétaires et de deux locataires, présidés — tout de même — par un juge de métier. Mais, quand on plaidait en droit, les quatre assesseurs n'y entendaient rien et faisaient la sieste ; et quand on plaidait en fait, ils se prenaient deux à deux à la gorge, pour défendre les intérêts de leurs confrères en propriété ou en location : ce qui conduisait à ce résultat inattendu que, dans tous les cas, le magistrat de carrière jugeait seul, avec cette préoccupation supplémentaire de ne pas se laisser inspirer, par ses collègues d'occasion, des hérésies juridiques qu'il était bien capable de trouver tout seul. . . Les collègues coûtaient cher ; et il nous fallait les payer sur un petit budget supplémentaire, dont nous aurions pu nous passer. Une loi les créa ; une loi les supprima : *sic transit gloria mundi*. Paix à leurs cendres. . . Mais de leurs cendres, tel le phénix antique, voici que sont nées les commissions « paritaires ». En ce mois de mars de l'an de grâce 1924, nous ignorons encore ce qu'elles seront : les origines que nous sommes obligés de leur attribuer, ne nous inspirent dans leurs vertus pacifitiques qu'une confiance déplorablement limitée. . .

A un autre point de vue cependant, la « législation des loyers » a montré des avantages qu'il serait d'un esprit mesquin de nier : tout un peuple en a vécu. . . tout un peuple d'avocats, d'avoués, d'huissiers, de greffiers, de consultants et d'agents d'affaires. Rendons, une fois n'est pas coutume, quelque justice aux avocats et aux avoués : ils furent en général corrects, et se contentèrent de donner, à tarif identique, aux propriétaires et aux locataires, des consultations qui étaient, obligatoirement, contradictoires. Les huissiers virent quadrupler le nombre de leurs actes, et s'adjoignirent des quantités imposantes de petits profits supplémentaires. Quant aux hommes d'affaires, ils en exulteront dans les siècles des siècles : jamais encore il ne leur avait été donné, depuis la création du droit romain auquel ils doivent leurs galons, — mais leur existence date des Grecs, — de pouvoir barboter, à loisir et à prix d'or, dans une eau d'une limpidité aussi contestable. . . A quelque chose la loi est bonne !

La chicane en a sévi dans sa plus éblouissante splendeur. Tout le monde a eu des procès ; car tout le monde est ou locataire ou propriétaire : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Il n'y a qu'une série d'exceptions : les gens qui sont à la fois propriétaires et locataires ; ceux-là avaient une situation privilégiée : ils soutenaient à droite la thèse qu'ils combattaient à gauche. . .

Donc tout le monde cherchait, et cherche encore, une maison. Cependant personne ne quittait, et ne quitte encore, la sienne. Tout le monde voulait combler un trou. Mais personne ne voulait en creuser. Le mot d'ordre, depuis longtemps, semble devenu : « J'y suis, j'y reste » ; mais proféré moins héroïquement que dans les circonstances initiales. Et ainsi tout le monde connut les affres d'avoir demain à quitter sa maison : personne ne connut celles de la quitter en réalité.

Lorsqu'il apparut comme indiscutable que chacun s'établissait, à demeure, dans un confortable provisoire, les propriétaires concurrents, sans aucune peine, l'idée de rattraper en argent ce qu'ils perdaient en liberté, et, puisque les locataires leur étaient imposés, de rattrapper au moins ces indésirables.

Ce n'étaient point là projets qui fussent absolument sans excuses : dépourillés pendant la guerre par des lois dont la justice était plus contestable que l'opportunité, les propriétaires ne rêvaient plus que de revanche ; et, à la première occasion, ils firent flèche de tous leurs planchers.

L'assaut ne fut que trop bien donné à la bourse des locataires. Et le législateur, affolé une fois de plus, en créa du coup le délit de « spéculation illicite sur les loyers ». Ce fut d'ailleurs un délit éphémère : il ne dura que trois ans ; et ce qui, le 23 octobre 1922, conduisait un propriétaire sur le banc d'infamie du tribunal correctionnel, n'était plus, le lendemain 24 octobre, qu'un honnête contrat protégé par les dispositions de l'article 1134 du Code civil : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. »

Les douze coups de minuit avaient assuré la protection de la Thémis civile à ceux-là mêmes que la Thémis pénale menaçait, cinq minutes plus tôt, de ses foudres et de ses gendarmes. Plaisante justice que renverse le son d'une cloche. . .

Mais l'illicite éant redevenu licite, d'un instant à l'autre, par effet magique de la volonté du Législateur exprimée trois ans plus tôt, on assista aussitôt à quelques brigandages audacieux, opérés sur papier dûment timbré, voire même présent notaire. Les députés tombèrent alors dans une prostration morne : car les locataires, plus nombreux, les menaçaient de leurs foudres, et les propriétaires, plus riches, brandissaient leurs tonnerres ; et le temps des élections approchait ; et les cœurs étaient serrés d'angoisse. On chercha un biais habile. On le trouva. On trouve toujours un biais habile, quand un intérêt électoral est en jeu. La correctionnelle disparut : ce qui fut une satisfaction donnée aux propriétaires ; et « l'amende civile » apparut : ce qui fut une satisfaction donnée aux locataires.

Ainsi le même acte connu, dans un temps bref, les sorts les plus divers : d'être protégé par les justes lois ; d'être puni par la juste loi civile ; d'être puni par la juste loi pénale. . .

Ainsi la Justice impassible, la balance — scientifiquement vérifiée — à la main, et les yeux bandés, changeait ses poids d'un geste obéissant, sur les ordres venus du Palais-Bourbon !

C'est à ce point précis que nous en sommes, ô Saint Joseph, en votre fête de l'an de grâce 1924. Où nous en serons, en votre fête de l'an de grâce 1925, peut-être, vous les Saints, le savez-vous dans le ciel ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que sur notre bonne terre de France, nous les hommes, nous l'ignorons. . . L'incohérence, connue, du passé nous est un sûr garant de l'incohérence, inconnue, de l'avenir.

Tout le monde pleure, cherchant un logis ; mais personne ne quitte le sien. Tout propriétaire hausse ses prix ; mais tout locataire abaisse les siens. Et par suite toute chambre, tout appartement, toute maison, tout ce qui possède quatre murs et un toit, est devenu une pomme supplémentaire de discorde, dans un monde chargé de querelles et de haines, et qui n'avait vraiment pas besoin de ce fruit, poussé sur l'égoïsme des électeurs et sur l'incompétence des élus. . .

Et alors, puisque la crise des loyers a pris une telle acuité que les remèdes humains, en général, sont impuissants à la résoudre, et que les remèdes législatifs, en particulier, n'ont d'autre résultat que de l'aggraver, nous nous tournons vers vous, ô Saint Joseph, patron de ceux qui cherchent une maison, et nous vous supplions très humblement de prendre en mains cette affaire, ne serait-ce que pour prouver aux députés l'inanité absolue de leurs efforts et que la marche du monde est d'autant plus défectueuse que leur intervention y est plus indiscrete.

La solution est extrêmement simple, mais d'une simplicité tellement idéale que les élus du peuple, abimés dans leurs combinaisons de petits Machiavel, — de très petits Machiavel, — sont tout à fait incapables de la soupçonner.

Voici : les lois innombrables et contradictoires dont on nous a affli-

gés, pour le plus grand bonheur des agents d'affaires, ont toutes pour résultat identique de proclamer, avec précision, à chaque citoyen quel est le maximum de ses droits et quel est le minimum de ses devoirs.

Or, entre le maximum des droits d'un citoyen-proprétaire et le maximum des droits d'un citoyen-locataire, le conflit est inévitable, même en théorie ; et quant à la pratique, des milliers et des milliers de procès, qui renaissance de la poudre du greffe à chaque saison nouvelle, sont là pour témoigner de l'acharnement d'un combat sans noblesse, où les armes n'ont même pas la hautaine élégance d'une épée et ne diffèrent pas essentiellement d'un chiffon de papier...

Mais que l'on renverse seulement la proportion : et que chacun s'applique à exécuter le maximum de ses devoirs et à ne faire valoir que le minimum de ses droits ; que chacun s'y applique non point en apparence et du bout des lèvres, mais de toute la sincérité de son âme et de toute l'énergie de sa volonté : quatre-vingt-dix-neuf sur cent au moins des procès de loyers se seront évanouis comme une fumée légère, et le centième sera solutionné par la plus amicale des transactions. Tous les juges partiront en vacances, et tous les agents d'affaires feront faillite : qu'il en soit ainsi !

Cette solution, il faut l'avouer, n'a rien que de banal ; et elle déborde le champ restreint qui nous occupe ; elle peut s'appliquer à tous les litiges qui mettent les hommes aux prises : quatre murs aujourd'hui, et demain quatre arpents de terre...

Quelqu'un parvient-il à ne s'attribuer à lui-même que le minimum de droits, c'est qu'il a tué dans son âme le triste amour-propre... Quelqu'un parvient-il à reconnaître à son prochain le maximum de droits, c'est qu'il sent brûler dans son cœur la flamme divine de l'amour... Rien ne saurait être plus clair. Et nous voici arrivés à cette conclusion modeste et sans originalité, que la crise des loyers serait bien mieux résolue par beaucoup de charité et très peu de lois, que par une débâche simultanée d'égoïsme et de papiers mal noirs : hélas ! la charité n'est-elle pas une vertu descendue du ciel, dont tout le monde parle, la main sur la poitrine et les yeux aux étoiles, mais que personne en réalité ne se décide sérieusement à mettre en pratique ?...

Aussi, nous venons, ô Saint Joseph, en ce 19 mars de l'an de grâce 1924, vous supplier de daigner mettre un peu plus d'amour au cœur des hommes, afin qu'ils obtiennent, par leurs propres efforts, ce que les élus du peuple sont décidément impuissants à obtenir : le rétablissement de la paix entre les propriétaires et les locataires, et que ces frères ennemis s'embrassent avec effusion au lieu de se regarder en dogues de porcelaine !

Une once de charité sera, pour atteindre ce but, beaucoup plus utile qu'une loi ;... il est vrai que les lois sur les loyers sont si mal faites que la charité n'y a aucun mérite !

Saint Joseph, patron de ceux qui cherchent une maison, aidez vos clients à en trouver une ; mais, au besoin, aidez-les aussi à quitter celle qu'ils habitent et où ils n'ont en réalité aucun droit de se maintenir...

ALEXANDRE MASSERON.



Ceux que mes yeux ont vus :

Mimiche

Les grands hommes ont souvent moins d'agrément et d'intérêt que les petits enfants. Je l'éprouvai l'année dernière où, durant de longs mois, je fus lié d'amitié avec Mimiche, petit homme de trois à quatre ans ; et, de ce commerce, je tirai un plaisir et un profit qui ne sont pas encore épuisés.

Certains personnages célèbres sont passablement ennuyeux. On pourrait les comparer à des citrons dont s'est servie la cuisinière : il n'y a plus rien à en tirer, ils sont vides, pompés, à sec, sans utilité pour les gens épris de renouvellement spirituel. Tout ce qu'ils contenaient a passé en livres, articles, conférences, interviews. Ce qui leur reste ? Principalement des défauts : un terrible goût de louanges, une

calvitie insupportable, des aigreurs d'estomac et une mauvaise haleine. Il leur reste aussi de la puissance sociale et des bouteilles de bourgogne, et cela suffit à expliquer le zèle de leurs admirateurs persévérants.

Mimiche, lui, est un petit être tout neuf. Il n'est ni vidé, ni fini. Au contraire, il s'enrichit et prospère de jour en jour. Où s'arrêtera-t-il dans ses progrès ? Je veux croire qu'il ne s'arrêtera nulle part et je me penche sur lui comme sur un trésor infini qui se révèle peu à peu. Tant qu'il n'aura pas dit son dernier mot, je me sens capable de le regarder ainsi sans lassitude.

Nos rapports sont aussi fréquents que je souhaite. Ils n'offrent aucun danger. La malveillance ne saurait les travestir pas plus que la jalousie. M'enviera-t-on de renouer son soulier défilé ou de rattacher au derrière de son cheval la queue sur laquelle il a tiré trop fort ? Lui-même est arrivé à mettre dans nos relations une telle prudence que, jamais plus, désormais, il ne répand d'encre sur mon bureau ni ne casse les verres de mon pince-nez.

Sa compagnie ne présente pas le moindre désagrément physique. Il est beau, propre, florissant et sans odeur comme un ange peint par Raphaël. Il a encore tous ses cheveux dont il ne tire aucun orgueil. Comme sa vanité ne se porte pas sur les objets où tend la mienne, aucun conflit d'amour-propre n'est à redouter entre nous deux. D'ailleurs, l'on se supporte : nous sommes des amis. Et pour que nul n'en ignore, Mimiche assure plusieurs fois chaque jour « qu'il me *laine* beaucoup ».

— C'est vrai, Michel ?

— Oui, beaucoup et un peu ! Une, deux, trois, six, huit, douze fois !

Et, par là, Mimiche veut affirmer que son affection pour moi revêt toutes les nuances possibles et ne pêche pas plus en quantité qu'en qualité. Il prodigue, d'ailleurs, des assurances analogues à toutes les personnes dont la tête lui revient et qui consentent à réparer son train mécanique.

Aux gens dont il trouve à se plaindre, Mimiche adresse des paroles moins amènes. Pour peu qu'on lui résiste, qu'une femme de charge réquisitionnée par lui n'ouvre pas la chambre où il estime avoir affaire, il le prend mal et sort les plus laids mots du répertoire des enfants modernes :

— Sale Fanie, va ! Vous êtes dégoûtante !

— Comment ! Qu'est-ce que j'entends là ? Viens un peu ici, Mimiche. Qu'est-ce que tu as dit à Fanie ?

Michel comparait devant sa mère :

— J'ai dit : « Fanie, je vous *laine* ».

— Ah ! tu mens ! Maman ne veut pas de menteurs auprès d'elle, Qu'on m'emène ce petit garçon dans sa chambre !

Et Mimiche, entraîné par la nurse, tout penaud, un doigt dans la bouche, regagne ses appartements.

Là, est le lieu de son éducation morale. Là, on explique au petit garçon qu'il ne lui est pas permis de se faire ouvrir les portes par les femmes de charge ; qu'il ne peut insulter personne ; que les insultes, criées à pleine gorge, arrivent facilement aux oreilles de sa maman, et que mentir est un vice.

Michel a tout au moins retenu ce dernier enseignement, car, peu de jours après, à propos de je ne sais quelle histoire rapportée par lui :

— C'est bien vrai, Mimiche ? lui dis-je.

— Oui, je ne mens pas. *Egarde* mon petit doigt.

Je regarde le petit doigt de cet enfant qui n'arrive pas encore à prononcer les « r » et j'admire le progrès accompli en lui depuis le jour où il fut chassé du salon pour avoir menti.

Ah ! si l'on pouvait châtier, destituer et amender de la sorte les grandes personnes qui font carrière et fortune par leurs mensonges !

* * *

Mimiche n'a encore aucune puissance sociale ni domestique. Cela viendra quelque jour, s'il plaît à Dieu. Comme il est précoce en tout, il n'attend pas ce jour-là pour s'initier à l'art du commandement où je vois bien qu'il excellera. D'ici là, ses ordres passent généralement inaperçus.

Quand, à table, il a fini sa viande et désire entamer le dessert, il ordonne, en se tournant un peu :

— Une *fourchette*, Gonzalès !

Personne ne bouge.

Alors, il reprend en un meilleur français :

— Une *fourchette*, Gonzalès, s'il vous plaît !

Mais, toute correcte qu'elle est, cette requête, si elle n'est approuvée

et confirmée par la nurse ou la maman, ne mettra pas en branle Gonzales, le maître d'hôtel, et l'enfant n'aura pas sa fourchette à dessert.

Mimiche connaît-il déjà les limites de ses droits ? L'on tâche, à tout propos, de les lui montrer. Quand il commande un peu trop, on l'invite à se taire ; s'il persiste, on l'enferme dans un trou noir où il se laisse mener sans résistance. J'ai observé qu'il estimait contraire à sa dignité de résister inutilement. Divers séjours dans ce trou noir lui ont, du reste, permis de l'explorer à fond et d'établir que rien d'effrayant pour lui ne s'y rencontre. Que fait-il bien quand il y est ? Je me le demande. Il ne semble pas s'y ennuyer. S'il s'ennuyait, il serait pressé d'en sortir. Or, quand Nana, la nurse, toutes les cinq minutes, vient prendre de ses nouvelles et s'informe si, désormais, *Michel* sera un *good boy*, Mimiche se met à hennir et à ruer contre la porte. Par là, il signifie qu'il tient tête contre Nana et n'est pas près de se rendre.

Peut-on, toutefois, laisser, jusqu'au soir, cet obstiné dans le trou pénitentiaire ? Non. D'autant que l'heure est arrivée, pour lui, d'aller faire la sieste.

Alors, pour tirer Michel hors du trou, non pas triomphant, mais soumis et repentant, Nana recourt au mythe irlandais de Madame Saque.

Vous savez ce qu'on appelle mythe, lecteur : c'est une croyance absurde propre à régler la conduite des petits garçons et à dérégler celle des grands enfants.

Mimiche croit à Madame Saque comme M. Ernest aux périls du cléricalisme, et la peur de Madame Saque brise la rébellion de Mimiche comme la crainte des prêtres jette M. Ernest dans la libre-pensée. Selon qu'il s'empare du cerveau d'un nourrisson ou de la cervelle d'un député, le mythe a donc pour effet de répandre la douceur ou de déchaîner la frénésie. C'est pourquoi nous ne saurions trop engager les grandes personnes à ne point croire aux mythes.

Pour en revenir à Madame Saque, si vous tenez, lecteur, à vous faire d'elle la représentation qui ramène dans le devoir Michel, pensez à une vieille femme cassée en deux, d'une main, s'appuyant sur un bâton, et, de l'autre, tirant un grand sac qui traîne sur les cailloux. Quand le sac est vide, c'est qu'elle n'a trouvé personne à y fourrer.

— Madame Saque est dégoûtante ! Moi, je *l'aime* pas, Madame Saque, a coutume de dire Michel.

La vieille a, en effet, de longues dents noires, un nez crochu, humide et froid, des oreilles pleines de poils et des ongles aigus qui s'enfoncent dans la cuisse des petits enfants. Elle habite, avec Monsieur Saque, une cabane au fond d'un bois, où elle traîne les jeunes garçons qui ne donnent pas satisfaction à leur maman et à leur Nana. La cabane est desservie par un facteur spécial, pourvue d'une installation de téléphonie sans fil. C'est grâce à cela que Madame Saque est aussitôt prévenue des désobéissances du petit Michel.

— Mimiche !

— ...

— Mimiche, vite !

— Quoi ?

— Je crois que Madame Saque est là ! Vite !

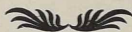
Cela, c'est épouvantable ! C'est le danger suprême. Il n'est plus question ni de rudes ni de hennissements d'orgueil. Michel se rend sans condition ; consent à tout ce qu'on voudra, et, le nez contre la porte, promet d'être un *good boy* désormais.

— Vite, Nani ! Yes, yes, Nani !

Mimiche sort du trou avec la tête de quelqu'un qui revient de l'enfer, et, bientôt rasséréné, va faire sa sieste dans son lit-cage.

(A suivre).

OMER ENGLEBERT.



Un oubli nous a fait omettre dans notre précédent numéro les dernières lignes de la conférence de M. Maurice Paléologue. Les voici :

Avant de nous séparer, vous me permettrez une dernière prophétie, où je mets tout mon cœur, en souvenir des milliers de Russes qui sont morts dans la fidélité de notre alliance, depuis le noble empereur Nicolas jusqu'à ces humbles moujiks qui ont si généreusement contribué à notre victoire commune : « Du jour où le peuple russe aura secoué la domination bolchévique, il étonnera le monde par la promptitude avec laquelle il remettra en œuvre tous les éléments qui faisaient naguère encore sa grandeur, sa puissance et sa prospérité. »



Le rôle de Mgr Pottier

dans le

mouvement social contemporain

Le 24 novembre 1923, mourait à Rome Monseigneur Pottier, professeur de sociologie au Collège Léonin.

Le nom de Mgr Pottier est connu, ses ouvrages sont estimés de tous ceux qui se consacrent aux études ou à l'action sociales. Sa réputation était grande et méritée en Belgique et à l'étranger. Catholiques et socialistes ont reconnu la haute valeur de son enseignement, la générosité inlassable de son labeur intellectuel, la sincérité profonde de ses convictions, l'ardeur passionnée qu'il mit jusqu'au dernier jour au service des vrais intérêts de la classe ouvrière.

Mais il en est qui ont subi plus particulièrement l'influence de Mgr Pottier ; il en est chez qui son nom évoque des souvenirs très intimes et très chers : ses élèves, me direz-vous ; oui, sans doute, j'en crois volontiers les déclarations touchantes, vibrantes de reconnaissance, lues dans les journaux au lendemain de sa disparition ; et que d'autres l'on pourrait ajouter à ces témoignages explicites, si l'on faisait parler les milliers de prêtres qui, en Belgique et à Rome, ont suivi ses leçons ; ses auditeurs ouvriers, me direz-vous encore, car ce prêtre, ce prélat s'est prodigué en conférences et meetings ; ce n'est ni aux uns ni aux autres que je veux faire allusion en ce moment, mais plutôt à ceux-là dont je suis, à ceux qui avaient vingt ans en 1890, à ceux dont les années universitaires coïncidèrent avec l'époque héroïque des Congrès de Liège, à ceux dont l'enthousiasme juvénile salua la publication de l'encyclopédie *Rerum Novarum* comme un événement décisif, comme un tournant dans l'histoire du monde moderne. Mais j'anticipe, entraîné par mes souvenirs, entendant toujours dans le plus intime de mon âme l'écho de cette parole qui suppliait les jeunes de consacrer ce qu'ils pouvaient avoir de talent littéraire ou oratoire à promouvoir l'amélioration du sort du peuple.

De la célèbre parole du Pontife Grégoire VII, la première partie était certes applicable à ce grand Belge, sinon la seconde : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité. » Que si quelqu'un s'était avisé de continuer : « C'est pourquoi je meurs en exil », le prélat se serait relevé, pour protester, de sa couche de souffrance. L'envoyer en jail, non certes l'évêque qui l'avait aimé tendrement, n'avait jamais en cette pensée-là. Et puis imagine-t-on un catholique en exil à Rome ?

Si je me suis plu à évoquer le mot de Grégoire VII, c'est qu'un ardent et efficace amour de la justice sociale fut la caractéristique de la vie de Mgr Pottier.

Il se rencontrait pleinement en cela avec un autre Belge illustre, l'une des plus hautes gloires de la Belgique scientifique et catholique, deux fois son concitoyen, à Liège d'abord, à Rome ensuite, l'admirable Godefroid Kurth. Ah ! les belles campagnes menées ensemble sous le drapeau de la justice sociale ! J'aime à me les représenter en imagination, se remémorant au soir de la vie déjà, en longues causeries amicales, au cours de quelque promenade à travers la banlieue romaine ou les monuments de la Ville éternelle, leurs communs exploits d'antan, les réunions populaires où l'on parlait simplement à cœur ouvert, les séances solennelles de congrès où il fallait culbuter le vieux manchestérianisme économique, les articles de journaux, articles de doctrine ou de polémique, agréments parfois d'un mot à l'emporte-pièce, d'une boutade un peu vive qui caricaturait l'adversaire, hélas ! aussi les âpres divisions entre catholiques, triste conséquence des grandes luttes d'idées, pénible rançon du progrès, et les reproches et les attaques dont l'âme infiniment sensible de ce chevalier qu'était Kurth, sortit froissée et meurtrie. Paix aux morts : frères d'armes unis sous le signe du Christ, momentanément divisés sur des questions où la lumière n'était pas encore faite, sincères de part et d'autre, dignes les uns et les autres par leur attachement à l'Église de la récompense promise aux combattants du bon combat. C'est notre sort ici-bas de n'avancer dans l'ordre intellectuel et spirituel que suivant une ligne brisée, au prix de heurts douloureux et de contradictions.

Au lendemain de la mort de Mgr Pottier (1), un journal rappelait l'amitié qui unissait le sociologue et l'historien et l'exhumait à ce propos la belle page écrite par Kurth devant le cercueil d'un autre démocrate chrétien célèbre, le hollandais Mgr Schaeppman.

« La démocratie chrétienne, disait Kurth, qui a été sa dernière pensée sur son lit de mort et qu'il a pour ainsi dire emportée devant le trône de Dieu, parmi ses derniers soupirs, ne se contentera pas de verser des larmes stériles sur sa tombe.

» Elle trouve dans ce testament un nouveau motif de joie et d'espérance au lendemain de ce mémorable discours de Noël, dont l'écho retentit encore à travers le monde.

» Déjà en dressant à Rome même la chaire de l'abbé Pottier, le Pape Léon XIII semble avoir voulu se faire l'exécuteur testamentaire de Schaeppman : « Désormais la doctrine de l'« École de Liège » sera enseignée à l'élite du clergé du monde entier, par la volonté du Vicaire de Jésus-Christ.

» *Qui habet aures audiendi audiat.* »

Avant de devenir le chef de l'« École de Liège » — l'expression a passé dans le langage des sociologues — l'abbé Pottier avait été chargé de plusieurs fonctions importantes. Originaire de Spa, où il aimait à se rendre chaque année en vacances, ordonné prêtre en 1874, il enseigna d'abord la philosophie au petit séminaire de Saint-Trond. A vingt-sept ans, il se voyait confier la direction du Collège épiscopal St-Quirin à Huy. Trois ans plus tard, il était appelé par Monseigneur Doutreloup au Grand Séminaire de Liège, où il devait professer la théologie morale. C'est alors que se constituèrent les idées maîtresses qui devaient être l'armature de sa doctrine. Fort d'une vaste érudition, au courant des faits et des théories, confrontant l'enseignement des économistes du XVIII^e et du XIX^e siècle et l'enseignement des maîtres de la scolastique, il aboutit à des conclusions fermes ; elles tendent, ces conclusions, à réintégrer la morale dans l'économie, à refaire une économie chrétienne, à briser avec l'économie amoralisée et païenne dominante pendant la majeure partie du XIX^e siècle.

Mon intention n'est pas de m'attarder aux détails de la vie de Mgr Pottier, ni d'analyser par le menu ses ouvrages. Je voudrais essayer de marquer sa place, de déterminer son rôle dans l'ensemble du mouvement social contemporain. Une évolution considérable s'est produite dans la pensée sociale au cours des trente-cinq dernières années. En quoi Mgr Pottier a-t-il contribué à cette évolution ? Le dire sera rendre justice à celui qui fut jusqu'à son dernier jour le fervent champion de la justice.

* * *

Question sociale et question ouvrière sont deux concepts très différents, trop souvent confondus dans la langue usuelle. La question sociale présente de multiples aspects, puisqu'elle embrasse tout ce qui a trait à l'organisation des sociétés humaines : religion, famille, État, production et répartition des richesses. Un sociologue peut légitimement traiter de tout cela. La question ouvrière est un de ces nombreux aspects. Elle a son centre dans l'ordre économique, mais elle rayonne par un vaste réseau de ramifications dans l'ordre familial, religieux et dans tous les départements de la vie sociale ; elle est proprement la masse des problèmes soulevés par les rapports entre employeurs et ouvriers, par le régime de la production des richesses à l'époque contemporaine, ce régime ayant entraîné dans les deux mondes une situation critique, des abus graves dont pâtit la grande majorité de la population adonnée au travail manuel.

« La question ouvrière » : c'était le titre d'une conférence donnée par le comte de Mun, à Louvain, en 1885. Plus de deux mille auditeurs se pressèrent ce jour-là — c'était le 12 février, — dans la salle du Collège du Pape. Acclamé par les étudiants de notre Alma Mater, qui ovationnaient en lui à la fois l'orateur magnifique, l'ancien officier des dragons, et le président de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers français, Albert de Mun connut alors un de ses plus beaux succès ; et la jeunesse y ajouta une consécration triomphale en défilant la voiture du grand homme et la promenant par les rues à force de bras.

« Nous marchons vers un temps, disait de Mun, où l'explosion des haines sociales, favorisée par la coupable inertie des classes élevées, par l'aveuglement ou la complicité des gouvernements

et par le mépris légal de la loi divine, éclatera sur les nations imprévoyantes dans un long et tragique bouleversement. Ce jour-là, la guerre religieuse, si longtemps jetée en pâture aux passions populaires pour essayer de les contenir, ne suffira plus à leur emportement ; c'est à la société elle-même qu'elles s'attaqueront, et ceux qui ont applaudi au renversement des barrières élevées par le christianisme, parce qu'en tombant elles laissaient un libre cours à leur ambition du pouvoir ou des richesses, ceux qui les ont vues s'écrouler avec indifférence, parce qu'il eût fallu, pour les soutenir, s'arracher à leur mollesse ou à leur frivolité, les gouvernements qui les ont démolies par intérêt, et ceux qui les ont laissés tomber par faiblesse, tous ceux-là appelleront vainement à leur aide le secours des forces morales qu'ils auront méprisées, de la religion, de l'autorité, de la conscience, du respect des droits et des propriétés. Il sera trop tard ! L'heure de la révolte sociale sonnera par la faute et par le châtiement de tous ! »

Pour résoudre la question ouvrière, la démocratie socialiste avait sa formule, dictée par Marx et Engels, les pontifes du socialisme allemand ; elle avait fait son tour d'Europe et d'Amérique, séduisant les masses. Les catholiques resteraient-ils muets, passifs, se condamnant à l'impuissance ? Ou bien se contenteraient-ils de prêcher aux riches la charité ? Ceux que l'on dénomma dès lors les « démocrates chrétiens », n'acceptaient ni l'une ni l'autre de ces deux alternatives. Ils prétendirent avoir leur solution où la charité entraînait sans doute comme élément, mais avec et après la justice. La démocratie chrétienne devint un drapeau, un signe de ralliement.

* * *

Démocratie chrétienne. Ici encore il importe de préciser la signification des mots afin d'éviter de regrettables et trop fréquentes confusions.

Démocratie sociale n'est point synonyme de démocratie politique. L'une n'entraîne pas nécessairement l'autre.

La démocratie politique est un système de gouvernement qui confère au peuple ou à ses délégués la totalité ou la majeure partie des pouvoirs. Le parlementarisme issu du suffrage universel est la modalité moderne de la démocratie politique. La Démocratie sociale est une forme de société où le peuple jouit des moyens nécessaires et particulièrement d'une autonomie d'organisation suffisante pour travailler efficacement, avec le concours des autres classes, à l'amélioration de son sort matériel et moral, au perfectionnement de sa vie spirituelle et corporelle.

Les Papes, depuis Léon XIII, ont fréquemment insisté sur cette distinction. Sans doute ils n'ont pas condamné la démocratie politique, toutes les formes de gouvernement étant, en principe et en théorie, légitimes. Mais ils se sont gardés de faire bénéficier la démocratie politique des recommandations dont ils honoraient la démocratie sociale (1).

Si donc la démocratie politique subit une crise, la démocratie sociale ne doit pas y participer nécessairement, bien plus, j'estime, pour ma part très désirable qu'elle y échappe tout à fait.

D'aucuns voudraient proscrire le terme « démocratie », et le remplacer par le mot « démophilie ». Il m'est difficile de partager leur manière de voir et cela pour deux motifs : d'abord, « démocratie » est reçu dans le langage usuel contemporain, et « démophilie » ne l'est pas ; il importe d'employer une expression qui soit comprise, non seulement de quelques académiciens, mais de la généralité du public. Ensuite, « démocratie » évoque l'idée d'organisation autonome, de déploiement spontané des forces populaires, idée étrangère au mot « démophilie » qui traduit plutôt l'idée de bienfaisance à l'égard du peuple. Cette seconde idée ne rend certainement pas d'une manière adéquate la conception chère à ceux que l'on appelle les démocrates chrétiens. Or l'organisation autonome, le déploiement spontané des forces populaires est légitime dès lors qu'il se fait dans l'ordre, dans la paix, en vue d'une ascension respectueuse de tous les droits.

Mgr Pottier a concentré le meilleur de son attention et de son activité sur la démocratie sociale. La démocratie politique ne l'a guère préoccupé. Le problème de la réforme politique ne se posait pas, tout au moins ne revêtait pas le caractère aigu qu'il revêt aujourd'hui, lorsque le professeur de Liège atteignait à la pleine maturité intellec-

(1) Voir tout particulièrement l'Encyclique de Léon XIII : *Graves de communi* ; leçon II, 6, 7, 8 ; leçon III, 19.

tuelle. Ce n'est que dans ses dernières années, au cours des brochures qu'il publia sur « *la morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui* », que le savant sociologue toucha accidentellement aux questions afférentes à la démocratie politique. Il les aborda sous le point de vue de la représentation des intérêts et esquissa en quelques traits rapides la façon dont il comprenait la représentation des intérêts dans ses rapports avec le système politique parlementaire. Il semble bien, à lire plusieurs pages des brochures auxquelles nous faisons allusion, que Mgr Pottier ait conservé à la démocratie politique, j'entends à la démocratie politique organisée, sa sympathie entière et que la réaction contre le régime parlementaire l'ait trouvé plutôt hostile. Dans un de ses derniers ouvrages (1), discutant un article publié par la *Revue catholique sociale et juridique* de Louvain, il s'exprimait ainsi : « Nous ne voulons pas faire à la *Revue* l'injure de croire qu'elle condamne le régime politique démocratique ou la forme républicaine des gouvernements, comme étant, de par sa nature même, anarchie, désagrégation et ruine, ni qu'elle considère les républiques de France, des États-Unis d'Amérique, du Brésil, de Suisse, de Colombie (celle-ci consacrée officiellement au Sacré-Cœur de Jésus), comme étant à peu près autant de royaumes de Satan ».

Sans entrer ici dans le fond du débat, j'avoue que l'argument tiré de la consécration officielle d'une république au Sacré-Cœur de Jésus ne me paraît pas convaincant. Un pays peut être chrétien et néanmoins être mal organisé socialement et politiquement (j'ignore ce qu'il en est pour la république de Colombie), de même qu'un individu peut être excellent catholique et détestable politique ; de même encore que les convictions chrétiennes et la piété d'un savant et d'un artiste ne sont point garantes de son talent. Mais, n'insistons pas puisque Mgr Pottier n'a touché qu'accessoirement aux questions politiques.

Comprendre la portée du rôle joué par Mgr Pottier dans le sens de la démocratie sociale n'est possible que si l'on se rend un compte exact de la situation faite à la classe ouvrière au XIX^e siècle, des causes génératrices de cette situation, des moyens préconisés et employés, par les sociologues catholiques notamment, pour y porter remède. Nous allons essayer de fixer ce tableau dans ses grandes lignes.

Trois facteurs principaux sont de nature à exercer une influence profonde sur les conditions de vie matérielle et morale de la classe ouvrière : ce sont la technique d'abord, les institutions économiques ensuite, les doctrines régnantes enfin.

Si nous nous reportons au début du XIX^e siècle, si nous consultons les historiens — historiens des idées et historiens des faits — nous nous apercevons aussitôt qu'un bouleversement complet s'est produit au début de l'époque contemporaine à ce triple point de vue.

La technique a été changée du tout au tout par l'invasion du machinisme qui pousse à un point insoupçonné jusqu'alors la division du travail et l'extension des marchés.

Les institutions économiques de l'ancien régime ont été jetées à bas ou tellement ébranlées qu'elles vont s'écrouler pièce à pièce là où des décrets révolutionnaires ne les ont pas supprimées d'un coup ; les corporations d'antan ont vécu.

Les doctrines prêchées par les économistes — physiocrates français, manchestériens anglais, libéraux de tous pays — sont pénétrées de matérialisme ou de sensualisme philosophique.

Les conséquences apparaissent évidentes :

La machine est devenue la grande puissance industrielle et l'homme, la femme, l'enfant même sont réduits au rang d'esclaves de la machine : de là l'emploi abusif dans l'industrie des mères de famille, des jeunes filles, d'enfants de six ou sept ans, l'exagération de la journée de travail des adultes, la suppression du repos dominical.

L'ouvrier dépourvu d'organisations tutélaires s'est trouvé isolé, privé de liens permanents avec ses compagnons de travail, en face de l'employeur et du capitaliste.

Sous l'empire du sensualisme et du matérialisme régnants, la production des richesses a été considérée comme le but principal de l'activité, le prix des choses et le taux des salaires ont été conçus comme régis par des lois purement économiques, la morale a été expulsée de l'économie, le travail de l'ouvrier a été assimilé aux marchandises quelconques ; l'élément humain a disparu du champ de vision.

Étonnez-vous après cela des abus épouvantables qui sévirent alors. Quand on lit les détails relatés dans les grandes enquêtes officielles

(1) *La morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui*, II, p. 56.

ménées en Angleterre, on a peine à croire que de pareilles monstruosités aient pu se passer dans les pays civilisés ! Étonnez-vous des protestations que les moralistes, les romanciers eux-mêmes vont faire entendre ! (1) Étonnez-vous que le socialisme ait conquis si rapidement des adeptes si nombreux ! Il est vrai de dire que la partie constructive est très faible dans la doctrine socialiste ; mais encore faut-il reconnaître que la critique y porte quelquefois juste.

Grâce à Dieu, de tous les pays des économistes chrétiens allaient surgir, capables de tenir tête à la fois aux physiocrates, aux manchestériens et aux libéraux d'une part, aux socialistes d'autre part.

* * *

Tout récemment les *Dossiers de l'Action catholique* publiaient les résultats d'une enquête sur la situation religieuse de la jeunesse salariée dans une commune industrielle du bassin de Charleroi, et j'y lisais ceci :

« Q. — Quelles sont les objections les plus courantes contre la religion ? »

» R. — Une objection fondamentale est signalée par tous les enquêteurs indistinctement. Tous y insistent, tous la considèrent comme la cause prépondérante de la situation désastreuse qu'ils ont constatée.

» Je la trouve résumée de façon saisissante dans les notes télégraphiques qu'a tenu à me communiquer un des enquêteurs, membre ouvrier de notre C. E., cloué par un accident de travail sur un lit d'hôpital.

« Elle tient en deux mots : religion — patron.

« La jeunesse salariée est littéralement encerclée par cette objection. En tram, en chemin de fer, sur la rue, à l'atelier, dans les conversations, dans les discussions, dans les chansons, dans les tracts, les brochures, les journaux, dix fois, vingt fois, cinquante fois par jour, chaque jour, pendant des semaines, pendant des mois, toujours, l'adolescence salariée s'entend répéter : La religion est une force mise au service des patrons pour écraser la classe ouvrière » (2).

J'ai tenu à rapprocher cette déclaration de celle que faisait, dès 1890, l'abbé Pottier : « La raison pour laquelle le parti socialiste a remporté et remporte encore dans les pays chrétiens des succès qui compromettent la sécurité de l'État et des particuliers, disait-il au début de son célèbre rapport au Congrès de Liège, c'est que, nonobstant des principes subversifs qui répugnent forcément au sentiment religieux et à l'honnêteté naturelle des âmes, il a dans son programme certaines revendications qui ont au moins des apparences justes et légitimes. C'est encore que l'action de l'apostolat catholique, au moins dans beaucoup d'endroits, n'a sur la réforme sociale chrétienne ni l'unité de vues ni l'unité d'action indispensables au triomphe du bien sur le mal. Ajoutez-y que les coryphées du socialisme entretiennent avec une sollicitude continuelle dans l'esprit des masses le préjugé suivant : l'Église et les catholiques ne veulent point envisager en faces-plaintes du prolétariat ; ils s'entendent avec le capital cosmopolite pour conserver une injuste exploitation du labeur humain.

» Il faut donc que nous regardions en faces les plaintes et les revendications du travail contemporain et que, déployant la franchise et le courage que donne la vraie charité du Christ, nous démissionions la vérité de l'erreur, pour relever celle-ci et flétrir celle-là. Il faut que nous arrachions au socialisme la part de vérités chrétiennes dont il se fait devant les masses un drapeau dans les replis duquel il porte triomphants les principes subversifs capables d'amener la plus radicale des révolutions, il faut que nous le dépouillions du masque dont il se couvre, pour l'exhiber sous les yeux du public tel qu'il est en vérité, tout fait de négations, de haines et de blasphèmes. Il faut en même temps que nous nous fixions nous-mêmes sur un programme commun, que nous ayons par là l'unité dans la vérité pour avoir la force dans l'action » (3).

* * *

(1) Relisez les causeries de ce maître qu'était le Père Van Tricht : *L'enfant du pauvre, l'ouvrier, l'ouvrière, la condition des ouvriers*. Comme il savait émouvoir, parce qu'il était lui-même ému, en parlant des misères de la vie ouvrière !

(2) Décembre 1923.

(3) *Ce qu'il y a de légitime dans les revendications ouvrières*. Rapport au Congrès des Œuvres sociales à Liège, 3^{me} session, 1890. Liège, Demarteau.

Si le XIX^e siècle a été témoin d'abus criants dans le régime du travail, il a vu aussi se produire une admirable croisade contre ces abus. Le XIX^e siècle, comme tous les siècles, a ses vices et ses vertus, ses ombres et ses splendeurs.

L'intervention du législateur s'imposait pour empêcher le travail des enfants, modérer l'emploi des adolescents, restreindre l'occupation de la femme à l'usine, restaurer le repos dominical, faire en sorte que la journée de travail des adultes n'excédât point les forces communes et ne rendît pas impossible tout développement des facultés supérieures. Est-il besoin de dire que l'abbé Pottier suivait anxieusement les péripéties de la bataille engagée dans tous les pays civilisés par les partisans d'une législation du travail ?

Toutefois ses efforts se concentraient principalement sur d'autres points.

En même temps que la législation et l'inspection du travail s'ébauchaient, puis se perfectionnaient, un vaste mouvement d'association partait d'Angleterre — l'histoire des *trade-unions* est connue — et se propageait sur le continent. L'ouvrier demandait à être protégé par l'Etat, mais il prétendait aussi se protéger lui-même. Alors que les capitalistes, les employeurs jouissaient du droit de s'associer, comment aurait-on pu lui dénier plus longtemps le droit de se coaliser avec ses semblables, de s'organiser avec ses compagnons d'atelier en syndicats, en coopératives ? Les initiatives prises dans ce sens étaient particulièrement sympathiques à l'abbé et plus tard à Monseigneur Pottier. Avec les Kurth, les Verhaegen, les Mabilbe — je ne cite que des défunts — il devenait un des promoteurs du syndicalisme chrétien en Belgique et de la Ligue démocratique belge.

Il publiait en 1890 une brochure sur *La Coopération*, et, se jetant dans les embarras de l'action, il créait avec quelques amis liégeois, la Société ouvrière St-Alphonse et la Coopérative St-Joseph.

La coopérative de consommation n'était pas seulement à ses yeux un instrument d'économie pour la famille ouvrière ; elle était encore et surtout une occasion de groupement, un moyen de formation, une ébauche d'organisation ouvrière autonome qui devait se parachever dans le syndicat ; au besoin, l'une devait soutenir l'autre. Ainsi comprise, la coopérative de consommation valait la peine qu'on y pensât. Il discernait aussi dans la coopération un élément précieux de résistance et de progrès pour la classe des petits artisans et sa brochure sur *la Corporation et les Sociétés ouvrières*, donnait à ce sujet d'intéressantes suggestions. Mais, par-dessus tout, le syndicat devait lui apparaître comme la forme dominante du groupement ouvrier contemporain. Au syndicat socialiste animé de l'esprit de lutte des classes, il fallait à tout prix opposer le syndicat chrétien pénétré de l'idée d'union des classes, favorable aux institutions de conciliation et d'arbitrage. Il fallait aussi convertir l'opinion bourgeoise, les patrons surtout, la plupart systématiquement hostiles au début à toute organisation syndicale. Il importait de faire comprendre aux industriels que le patronage, excellent en soi, parce qu'il est l'efflorescence d'une idée chrétienne, est appelé à revêtir des formes diverses suivant les temps et les milieux, que ses modalités ne peuvent plus être au XIX^e siècle ce qu'elles étaient au XIII^e, que la formule patriarcale du patronage ne s'adapte généralement plus à la mentalité ouvrière d'aujourd'hui, que dans les institutions destinées à améliorer son sort l'ouvrier aspire légitimement à un rôle tout autre que n'est celui d'un mineur en tutelle.

Sur la question syndicale et les questions annexes, Mgr Pottier est revenu avec prédilection, en ces dernières années surtout. Dans ses deux brochures publiées sous le titre *La morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui*, il s'est livré à un travail d'analyse ardu et fructueux, examinant le syndicat sous ses aspects multiples, dans ses rapports avec la religion, la politique, le commerce, la grève, l'éducation ouvrière, le contrat collectif, essayant de fixer, au prix de multiples distinctions, un véritable code de morale syndicale. Œuvre de casuiste, mais non œuvre vaine, si l'œuvre du casuiste n'est pas autre chose que l'application des règles de la morale aux espèces les plus variées et les plus subtiles. Vous comprenez quel répertoire forment ces deux dernières publications et de quelle utilité peut être leur étude pour les théoriciens comme pour les hommes d'action.

* * *

La domination du machinisme avait nécessité une intervention énergique, internationale, du législateur.

L'isolement de l'ouvrier avait provoqué l'association, le syndicat, toléré d'abord, reconnu ensuite comme personne civile capable de posséder.

Ce n'était pas tout. Des régions sereines de la philosophie, une conception amoralisée du travail et du salaire était descendue dans la pratique ; c'était un devoir urgent de l'expulser pour restaurer la conception chrétienne.

Ici surtout va porter l'effort de l'abbé Pottier.

Son coup de maître semble bien avoir été ce rapport long, fouillé, nourri de pensée personnelle et de références, qu'il présenta au III^e Congrès de Liège, en septembre 1890, sous le titre : *Ce qu'il y a de légitime dans les revendications ouvrières*. Après une brève introduction, il déclarait vouloir étudier particulièrement « les revendications se rapportant à la rémunération des ouvriers ». En regard de la thèse manchestérienne et libérale qui ne voyait dans le salaire qu'une marchandise dont le prix était soumis à toutes les fluctuations de l'offre et de la demande, et ne requérait, comme condition de justice, que l'accord libre des parties contractantes, l'abbé Pottier, avec tous les grands docteurs catholiques, relevait la double notion du juste salaire et du salaire minimum.

Le salaire n'est juste, de même d'ailleurs que le prix d'un objet quelconque n'est juste, disait-il, que s'il répond à la commune estimation des hommes compétents. En outre, le salaire ayant comme destination providentielle première de procurer à l'ouvrier des moyens d'existence, la généralité des ouvriers étant appelés à créer et à peupler un foyer, le salaire ne peut descendre au-dessous du minimum nécessaire à l'entretien d'une famille ouvrière normale.

Réserve faite des cas exceptionnels, des cas dits de force majeure, ces deux règles du juste salaire et du salaire minimum devaient dominer l'économie du salariat.

On ne peut relire ce rapport, à trente-quatre ans de distance, sans être saisi par la force de l'argumentation et par l'éloquence qui se dégage de la simple exposition des idées, et par moments éclate, subjuguante.

« Qu'on ne parle pas ici de charité, disait l'abbé Pottier. Si l'on entend par charité l'amour de Dieu par-dessus tout et de son prochain comme soi-même, pour l'amour de Dieu, c'est-à-dire, la charité qui est la plénitude de la loi, la charité qui fait observer tous les préceptes, cette charité fera rendre au prochain ce qui lui est dû avant de lui faire des gratifications et je dirai avec Lacordaire : Ici le commencement de la charité, c'est la justice. Que si, par charité, l'on entend le sentiment de bienfaisance qui fait pratiquer l'aumône, je dis que ce n'est pas un devoir de charité qui est en jeu, mais un devoir de justice. La charité entendue dans ce sens restreint, je la comprends quand il s'agit du genre d'entreprises qui sont en perte, qui tout au moins ne font pas de bénéfice net ; je la comprends à l'égard de toutes les non-valeurs et demi-valeurs du prolétariat, je la comprends encore à l'égard des paresseux et même des coupables quand ils sont dans la nécessité et ces catégories, hélas ! seront toujours nombreuses ici-bas ; mais je la répudie pour le prolétaire valide qui travaille dans les conditions que j'ai dit »

« S'il n'y avait ici qu'un devoir de charité, il faudrait dire que l'ordre naturel est constitué de cette façon : tout en apportant par une coopération complète et indispensable une utilité qui donnerait droit aux patrons à s'enrichir indéfiniment, les ouvriers prolétaires, c'est-à-dire, une bonne partie de l'humanité, n'auraient pas même le droit de subsister.

« Fcra-t-on passer pareille conclusion ?

Elle est répudiée par la conscience de l'humanité, c'est-à-dire par le bon sens universel qui a consacré l'expression vulgaire *gagner sa vie*, et ne consentira point à la changer en celle-ci : *mendier sa vie*. »

Puis, reprenant le texte biblique : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », le rapporteur montrait l'universalité de la loi morale prescrivant le travail ; il y découvrait, non seulement une sentence pénale prononcée par le Créateur, mais encore l'expression d'un rapport de moyen à fin, le travail étant destiné à procurer le pain au travailleur. Cette interprétation du verbe sacré avait frappé ses élèves du Grand Séminaire ; car l'un d'entre eux le rappelait dans un article ému que publiait *La Libre Belgique* (1), quelques jours après la mort du prélat.

L'abbé Pottier aurait applaudi à la parole célèbre d'un archevêque de Cambrai : « Dix mille francs de justes salaires valent mieux qu'un million d'aumônes ». Ceux qui ont vécu, comme moi l'époque des Congrès de Liège, se rappellent l'émotion profonde causée par les thèses du célèbre professeur. Son rapport ne fut pas livré à la discussion. Craignait-on une échauffourée ? Ce qui est certain, c'est que la

(1) Numéro du 25 décembre 1923.

jeunesse était prête, qu'elle brûlait de monter à l'assaut de la citadelle manchestérienne et libérale; les débats soulevés par d'autres rapports en témoignaient assez. Ah! les belles heures passées dans cette atmosphère de bataille et avec quel entrain on applaudissait les défenseurs de la démocratie chrétienne!

* * *

L'année suivante — 1891 — une voix allait dominer toutes ces voix. Partie de la plus haute tribune et de la plus sublime chaire du monde, la voix du Pontife Léon XIII allait consacrer toutes les justes revendications ouvrières.

Encouragement incomparable pour les pionniers de la saine démocratie! Consécration suprême des enseignements de l'abbé Pottier! Sans doute l'Encyclique *Rerum Novarum* ne mettait pas fin à toutes les divergences de vues en matière de salaire et d'intervention législative; mais dans les grandes lignes la doctrine était désormais fixée; le temps se chargerait de la compléter dans le détail. Les querelles de famille n'étaient pas éteintes, bien loin de là, elles devaient par instants revêtir un accent passionné qui appellerait de paternels conseils de prudence et de charité. Mais peu à peu l'entente se ferait, une quasi-unanimité d'idées se constituerait entre sociologues catholiques sur la question salaire du familial. Les idées développées au cours du fameux rapport de Liège sont passées aujourd'hui dans le domaine commun; n'est-ce pas le plus beau sur ces que pouvait espérer son auteur? Les institutions dites « caisses de sursalaire familial », sont venues depuis la guerre, en France d'abord, en Belgique ensuite, compléter la mise en pratique de la doctrine en permettant à tous les chefs d'exploitation — agricole ou industrielle — d'allouer aux pères de famille une rémunération correspondant au nombre de leurs enfants. On sait qu'en ces dernières années le système a reçu l'adhésion de nombreux patrons, de multiples sociétés. Avec quelle joie Mgr Pottier a dû assister à ce couronnement de l'édifice qu'il avait contribué à élever!

La période qui suivit immédiatement la publication de l'Encyclique fut probablement la plus agitée de la vie du prêtre liégeois. Nature d'apôtre, il se jeta dans l'action et dans la mêlée; il fonda avec quelques amis le journal *Le Bien du Peuple*, enfant terrible aux yeux des conservateurs de ce temps-là, vigoureux et tapageur, mais dont courte fut la vie. Il affronta les meetings populaires, se présenta aux élections législatives de 1894 et échoua.

Critiqué, combattu, il tenait bon. Le « pottérisme » était alors un insigne. Ce n'est qu'en 1902, que le chef de l'École de Liège accepta une chaire de sociologie à Rome.

Là il poursuivit son enseignement social dans une atmosphère plus paisible, tout en intervenant à titre de conseiller dans les organismes démocratiques qui dès ce moment se créaient en Italie.

Les catholiques italiens et espagnols ont dû la grande reconnaissance qu'ils lui devaient (1).

* * *

Il ne suffit pas cependant que le salaire satisfasse aux besoins journaliers de l'ouvrier et de la famille ouvrière. Au-delà des dépenses quotidiennes, normales, il faut prévoir des dépenses exceptionnelles provoquées par les grands risques qui menacent constamment le monde des travailleurs manuels: maladie, accident, chômage, invalidité ou mort prématurée, vieillesse. Contre ces risques il importe que l'ouvrier soit garanti et il ne peut l'être que par un système d'assurances. Il est inadmissible que, dans une société fondée sur des principes chrétiens, largement dotée d'organismes économiques de tout genre, l'ouvrier soit obligé, quand l'un ou l'autre de ces risques l'atteint, de recourir à l'assistance privée ou publique. L'assistance a une fonction, mais cette fonction ne peut être de pourvoir aux besoins habituels de ceux qui constituent la majorité de la population d'un pays.

Dès 1880-1885, les gouvernements de l'Europe occidentale et centrale se préoccupent de résoudre la question des assurances ouvrières. Plus ou moins vigoureusement, ils mettent la main à la tâche. Bismarck forge de sa main de fer tout un ensemble. L'Autriche fait de même. Puis la France et la Belgique tentent de réaliser l'œuvre par fragments. Déjà aux grandes assises de Liège, le problème de l'assurance avait été vivement discuté. Avec des sociologues de plus en plus nombreux,

(1) La Revue espagnole *Asturias Agraria* a publié un numéro (1^{er} janvier 1924) entièrement consacré à Monseigneur Pottier. Les articles parus dans ce numéro sont dus à des publicistes du groupe de la démocratie chrétienne.

l'abbé Pottier opinait pour l'assurance ouvrière obligatoire, le régime de l'assurance libre s'étant révélé manifestement insuffisant. Il préconisait la formation de caisses professionnelles alimentées en ordre principal par les patrons et par les ouvriers, la contribution de l'Etat n'étant admissible qu'à titre exceptionnel, vu la difficulté actuelle d'imposer la charge entière aux producteurs; les caisses professionnelles offriraient l'immense avantage de confier aux intéressés groupés en mutualités la gestion de l'assurance et de réaliser celle-ci au meilleur marché possible, tandis que l'assurance par les compagnies aura toujours le caractère d'une entreprise capitaliste et que l'assurance par l'Etat présenterait tous les vices des entreprises bureaucratiques coûteuses, rigides, incapables par le fait même de s'adapter aux situations diverses, et presque fatalement ennemies de la liberté.

Les vues émises par Mgr Pottier en matière d'assurance me paraissent mériter pleine approbation.

* * *

Le salariat n'est pas le seul régime possible dans la production contemporaine. On peut concevoir la substitution de l'association au salariat, ou tout au moins un salariat amendé qui se rapproche de l'association; on peut même concevoir un système de coopération où propriétaires et ouvriers de l'entreprise s'identifient.

Participation aux bénéfices, actionnariat ouvrier, coopérative de production: triple étape d'un mouvement que d'aucuns — et Mgr Pottier est de ceux-là — entrevoient s'ébauchant dans le présent, s'accomplissant dans l'avenir et dans lequel ils saluent un progrès social de grande envergure. Les idées de contrôle des entreprises par les ouvriers et de cogestion s'y embranchent naturellement, mais avec des variantes multiples dans les détails d'application. Le terrain est nouveau, son exploration vient d'être commencée, des pionniers hardis s'y sont frayé des voies; il convient de n'y avancer que prudemment; car les expériences sociales mal étudiées coûtent cher à la société aussi bien qu'aux individus. Que Mgr Pottier ait en foi dans ces modalités nouvelles, cela ne fait pas de doute. Il tient la coopérative de production pour « dernier terme de l'évolution » (1). Il écrit que l'actionnariat du travail « entraîne comme conséquence un certain contrôle sur la direction technique et l'administration commerciale des entreprises. Il faut s'en accommoder; c'est fatal » (2). Je note aussi que le meilleur système de cogestion lui semble être réalisé par l'actionnariat du travail. Il a le mérite d'appuyer sur la formation préalable que doit subir la mentalité ouvrière: condition essentielle de succès pour la transformation souhaitée. « A coup sûr, écrit-il, qui voudrait opérer tout de suite cette transformation serait un naïf et un utopiste » (3), et ailleurs: « les masses ouvrières ne sont pas préparées à une évolution brusque et immédiate » (4). Des socialistes notoires, tels que Kautsky (5), n'ont-ils pas montré l'importance capitale de l'éducation ouvrière pour tout changement dans le régime de la production?

Ponctuellement optimiste, lorsqu'il s'agit de la substitution du contrat d'association au contrat de salaire, Mgr Pottier s'est-il assez rendu compte des difficultés que présente la coopérative ouvrière de production? A-t-il eu la conscience suffisamment nette du rôle énorme joué par le chef dans l'entreprise industrielle, agricole ou commerciale? A-t-il bien mesuré l'ampleur de liberté d'action qui lui est indispensable pour réussir? A-t-il bien sondé les dangers de socialisation des usines et des exploitations? Je crains de manquer à sa mémoire en formulant une réponse catégorique. Je sais combien il est malaisé d'avoir la note juste en ces matières. Les uns avec Georges Valois et Coquelle (6) mettent l'accent sur l'Autorité, d'autres avec Mgr Pottier, Carnoy (7) et nombre de démocrates, mettent l'accent sur l'autonomie de la classe ouvrière, l'association du travail et du capital. Voilà un domaine où le juste milieu est bien difficile à trouver et à tenir. Sans faire de griefs précis à Mgr Pottier sous ce rapport, je me contente de mettre l'opinion en garde contre un emballement irréfléchi.

* * *

(1) *La morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui*, II, pp. 37-38.

(2) *Ibid.*, p. 48.

(3) *Ibid.*, p. 37.

(4) *Ibid.*, p. 63.

(5) Voir son livre *Terrorisme et Communisme*. Traduction, 1919.

(6) *L'Intelligence et la Production; L'Economie nouvelle; Le chef dans la Cité et dans l'usine*.

(7) *Vers la démocratie sincère*, 2^{me} édition, Bruxelles, Dewit, 1921.

Mais à d'autres points de vue je me crois obligé d'apporter quelques réserves aux éloges que je n'ai pas marchandés.

Laissons la démocratie politique dont j'ai dit un mot en débutant et tenons-nous-en à la démocratie sociale.

M. Louis Bertrand, annonçant dans le *Peuple* la mort de l'illustre prélat et rendant d'ailleurs hommage à son dévouement, à sa science, à son activité, écrivait à la date du 3 décembre 1923 : « Recherchant les origines du droit de propriété, Pottier professait que ce droit n'est pas de droit naturel, mais de droit positif, humain, c'est-à-dire établi par les hommes et pouvant être modifié par eux. »

Si Mgr Pottier s'était exprimé de la sorte, nous aurions à lui en demander un compte sévère ; car il aurait, ce faisant, pris position contre toute la doctrine traditionnelle. Mais il n'en est rien, je lis à la première page de sa première brochure sur *La Morale et les questions sociales d'aujourd'hui* : « Le droit de propriété privée est un droit naturel sanctionné par la morale canonique ». Il en donnait les raisons et montrait ensuite que le régime legal de la propriété privée était appelé à se modeler sur les circonstances.

* * *

Ce qui me choque en certaines pages de Mgr Pottier, c'est d'abord qu'elles portent la marque d'une tendance fréquente de nos jours à transposer dans le domaine des relations temporelles des conceptions qui ne sont rigoureusement vraies que dans l'ordre spirituel, à ne pas distinguer assez nettement le relatif de l'absolu, un état idéal de perfection humaine d'avec l'état réel d'imperfection ou nous sommes. D'excellents esprits, tel Maritain, ont montré à quelles conséquences subversives pareilles confusions peuvent conduire. Loin de moi la pensée que Mgr Pottier ait jamais mis le pied dans le maquis de sophismes ou d'autres se soit emparés ; je protesterais éneigiquement si l'on m'attribuait une telle intention. Mais, tout en demeurant dans la plus stricte orthodoxie, on peut induire les esprits en danger à l'erreur si l'on ne prend un soin extrême de distinguer et de préciser quand on manie des idées qui pretent aisément aux applications utopiques.

Telle est bien l'idée d'égalité.

Les hommes sont égaux en nature ? Oui, si l'on a en vue ce qui constitue les éléments essentiels de la nature humaine, un corps et une âme, mais ils apparaissent inégaux dès lors que l'on considère le corps et l'âme d'un chacun... L'Évangile proclame l'égalité spirituelle des hommes ? Oui, en ce sens que leur mérite devant Dieu est indépendant de leurs conditions de fortune, de naissance, de talent et qu'ils peuvent tous prétendre à la vie éternelle ; encore les grâces, suffisantes à tous, différent-elles de l'un à l'autre en qualité et en quantité. Mais cette égalité spirituelle ainsi définie entraîne-t-elle en quelque façon, — je ne dis pas une égalité temporelle, ce qui serait absurde, — mais une diminution des inégalités sociales ? Je ne le vois pas clairement. Alors pourquoi donc Mgr Pottier écrit-il que l'autonomie du IV^e État est, — non seulement légitime, non seulement souhaitable pour des raisons économiques ou sociales — mais « un produit de la fermentation, au sein de la société, du principe fondamental de l'égalité humaine apportée par l'Évangile du Seigneur » (1). Le passage avait donné lieu à des critiques, puisque je lis au bas de la page une note explicative où il est dit que d'égalité fondamentale des hommes consiste dans l'égalité de leur nature. (2) » A ce même endroit Mgr Pottier s'en prend aux « esprits chagrins » pour qui les principes de hiérarchie et d'autorité inhérents au christianisme comportent fatalement le maintien de formes économiques déterminées. D'accord, ces esprits

(1) *Op. cit.*, I, p. 9. Voici le passage dans son intégralité : « Cette autonomie du IV^e État est-elle légitime ? — Si on la prend dans son ensemble, et indépendamment des excès de détail dans les buts à obtenir et les moyens à employer, on ne pourrait invoquer aucun principe de la foi ni de la raison au nom duquel elle serait digne de condamnation. Au contraire : à la considérer en elle-même, cette autonomie est le grand progrès social qui donne à notre époque sa plus saillante caractéristique. En effet, qu'une classe de la société, celle qui est la plus nombreuse, prenne conscience d'elle-même au point de n'avoir plus besoin d'une tutelle supérieure et de pouvoir gouverner par elle-même sa propre destinée, c'est un fait qui accuse dans toute cette classe un développement qui, à la condition de ne pas offenser la loi morale, constitue, par lui-même, un progrès important. C'est, en fin de compte, un produit de la fermentation, au sein de la société, du principe fondamental de l'égalité humaine apportée par l'Évangile du Seigneur. »

(2) *Op. cit.*, I, p. 11.

chagrins ont tort de prétendre utiliser ainsi la religion catholique et l'Évangile, mais l'abus est tout aussi condamnable quand on exploite l'Évangile et le Catholicisme à des fins opposées. Le Christ nous a donné une loi religieuse et morale ; il ne nous a pas apporté un code d'organisation politique et sociale. Tout l'enseignement des Papes du XIX^e et du XX^e siècle me paraît rappeler cette élémentaire vérité. Ah ! que nous ferions bien de relire *L'art d'arriver au vrai*, de ce génie pondéré qu'était Balmès ! Au reste, la question capitale est de savoir si l'est de l'intérêt général que telle ou telle inégalité sociale soit atténuée ou supprimée. En matière de droit civil, de même qu'en matière de droit politique, c'est là qu'est le nœud du problème et non pas dans un fétichisme égalitaire ou dans un conservatisme buté qui substituent tous deux le sentiment à la raison comme principe d'organisation sociale.

* * *

Je regrette aussi que Mgr Pottier ait parfois présenté comme une exigence de la justice ce qui n'était que convenance sociale, meilleure adaptation des formes économiques à la dignité ou au progrès de la personne humaine. Après avoir développé des considérations très bien fondées démontrant que l'on satisfait à la justice quand on paie le salaire minimum et le salaire juste, il écrivait : « L'actionnariat réalise plus de justice et mène tout droit à la pacification sociale » (1). Le mot « justice » ne paraît guère à propos ici. Même dans les conversations privées, cette inclination d'esprit se trahissait.

* * *

On lui a enfin reproché son apreté de langage au cours des discussions. Il est vrai qu'il témoignait souvent de la nervosité, de l'impatience, lorsque son opinion se heurtait à une résistance. Il était tenace et il n'avait pas cette aménité dans la tenue qui fait la force irrésistiblement conquérante de quelques grands hommes. Je songe à une délicieuse causerie où Sainte-Beuve (2) regrettait que Joseph de Maistre eût manqué de cette onction, de ce « molle atque facetum » que possédait au suprême degré son compatriote saint François de Sales. Mais il faut pardonner quelque chose à la générosité, à la droiture et à la pureté des intentions.

* * *

« *Per vias rectas* », disait la devise du prélat ; il l'a bien portée et pleinement justifiée.

Et c'a dû être un rare bonheur pour son âme de prêtre de songer, au moment de la mort : ma vie a été donnée au service d'une seule, d'une grande et noble pensée.

Pensée de charité pour la masse souffrante vers qui le Sauveur s'est penché en disant son *miserere super turbam*.

Voilà ce qui couvre magnifiquement les petits défauts que nous nous sommes permis de relever. Quelle œuvre humaine n'en comporte pas ?

Voilà ce qui apparente Pottier aux Kurth, aux de Mun, aux Ozanam, à tous ceux qu'il est allé rejoindre Là-Haut et qui ont ici-bas aimé le peuple, le peuple du XIX^e et du XX^e siècle, d'un amour désintéressé, vraiment chrétien.

GEORGES LEGRAND.

(1) *Op. cit.*, II, p. 4.

(2) SAINT-BEUVE, *Portraits littéraires*, Paris, 1852, tome II : J. de Maistre, pp. 441-442.



La crise des changes⁽¹⁾

Le dollar, qui avait atteint pendant les derniers mois de la guerre le cours de 10 francs, était à l'armistice aux environs de 6 francs.

Depuis lors, et jusque fin 1919, la hausse fut constante et porta le dollar à 16 francs environ.

Ce cours se maintint, avec de légères fluctuations, pendant l'année 1920. Puis il se produisit une détente : en 1921, le cours oscilla entre 16 et 14 1/2, pour descendre à 12 en 1922.

En 1924 il remonta à 14, et voici que brusquement, en quelques bonds, il a atteint le cours de 25 avec tendance à la hausse.

(1) GEORGES VALOIS, *Le mystère de la rue de Rivoli*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale.

4 avril 1874 - 1924

Jubilé sacerdotal de Son Éminence le Cardinal Mercier

La Revue Catholique des idées et des faits consacrera son numéro du 29 mars (le premier numéro de sa quatrième année), à celui dont la Belgique entière s'apprête à célébrer avec éclat le jubilé, au Grand Cardinal et au Grand Belge que le monde entier vénère, admire, et nous envie.

A ce numéro, qui contiendra six beaux portraits de Son Éminence et un article biographique par M. l'abbé Schyrgens, collaboreront :

MM. Raymond Poincaré,
Mussolini,
Léon Bérard,
Maréchal Foch,
Maréchal Fayolle,
Louis Barthou,
Prince Sixte de Bourbon-Parme,
Général de Castelnau,
Général Gouraud,
Général Mangin,
Jules Cambon,
Maurice Paléologue,
Brand-Whitlock,
René Bazin,
Paul Bourget,
René Doumic,
Henri Bordeaux.

MM. Georges Goyau,
Pierre de Nolhac,
Henry-Robert,
F. François-Marsal,
André Tardieu,
Louis Bertrand,
Charles Maurras,
Prince Troubetzkoy,
Louis Madelin,
Lacour Gayet,
Baron Seillères,
Comte Bernard de Vesins,
Georges Valois,
Comte Gonzague de Reynold,
G. K. Chesterton,
Hilaire Belloc,
Robert Vallery-Radot.

Tout Belge voudra posséder le Mémorial jubilaire de l'héroïque défenseur de la Justice et du Droit ; de l'homme qui, aux heures terribles de l'occupation, incarna la Patrie ; de l'évêque qui restera l'une des grandes figures de notre histoire.

Nous faisons un pressant appel à tous nos abonnés pour qu'ils nous aident dans la diffusion d'un hommage que nous souhaiterions voir entre les mains de tous les patriotes.

Prix de notre numéro spécial : fr. 2,00

Réduction pour quantités : 50 exemplaires, 75 frs ; 100 exemplaires, 125 frs

S'adresser aux Bureaux de la Revue, 38, Boulev. Botanique, (téléph. : 299,45, compte-chèque postal 48,916)

Le franc français, au regard du dollar, vaut donc actuellement 0,20 : il est tombé de 80 %.

Quelles sont les causes de ce phénomène, dont il est inutile de souligner la gravité ?

Il est d'une importance extrême de les rechercher, froidement, si l'on veut, pour détruire le mal, employer les remèdes appropriés, en se gardant de tout empirisme.

On se livre, à ce propos, aux suppositions les plus variées, et souvent les plus contradictoires.

Les uns dénoncent l'agiotage, les offensives internationales contre le Franc ; d'autres l'inflation monétaire ; d'autres la balance commerciale qui, en temps normaux, est le facteur unique des variations de change ; d'autres accusent la défiance que provoquent les incertitudes de l'avenir à l'égard des pays que la guerre a particulièrement éprouvés.

Monsieur Georges Valois vient de publier, sur ces problèmes troublants, une étude du plus puissant intérêt, dans laquelle il condense et complète, à la lumière des derniers événements, les observations que, depuis l'armistice, il a accumulées dans ses divers ouvrages, dont on sait la valeur et le crédit (1).

Nous voudrions y arrêter l'attention de nos lecteurs.

* * *

Georges Valois est d'avis qu'en matière de change, les facteurs d'ordre moral ont une action secondaire.

Pour lui, le problème monétaire est de science exacte.

En réalité, le cours du franc, — comme de toutes les devises dépréciées, — est seul mobile. Les valeurs-or sont immuables.

C'est donc improprement que l'on dit : « Le dollar est en hausse ou en baisse ». En vérité, le dollar demeure le témoin impavide, à l'immobilité duquel se mesurent les variations des devises mobiles.

Ce qui constitue la valeur du franc, comme de toutes les monnaies, c'est sa valeur-or en terme de liquidation.

Cette valeur a comme facteurs les garanties de la monnaie.

Quelles sont les contre-valeurs du franc français ?

Ce sont d'une part la contre-valeur métal, et d'autre part la couverture crée sur l'État, qui sont les gages du papier émis par la Banque de France.

La Banque a en circulation environ 34 milliards et 1/2 de valeurs fiduciaires.

Elle possède en valeurs-or 6 milliards 400 millions, si bien que le franc a une garantie réelle de 0,185 par unité.

À côté de cela, la Banque a sur l'État une créance de 28 milliards 113 millions. Ce gage de son émission de billets représente par franc 0,815.

Théoriquement il y a balance ; le franc est garanti, mais en réalité il ne l'est, au delà de la couverture-or, que dans la mesure de la solvabilité de l'État Français.

Si le crédit de celui-ci est ébranlé, si ses chances de relèvement sont compromises, si sa politique est téméraire, si la dette publique augmente ou menace d'augmenter au lieu de s'amortir, la contre-valeur que représente le gage crée sur l'État diminue d'autant. Le franc baisse automatiquement. Le contre-coup est immédiat.

Mais, dira-t-on, ce sont là des éléments de confiance, et partant d'ordre moral.

A première vue, c'est exact, mais Valois démontre par un graphique singulièrement suggestif que le change est impressionné par une réalité permanente qui agit de façon régulière et rigide.

Ce graphique prouve que les variations du cours du dollar, ou plus exactement les hausses et les chutes du franc, ont suivi de façon exacte la courbe des avances de la Banque de France à l'État Français. Le franc a monté quand ces avances ont diminué : il est tombé chaque fois que ces avances ont augmenté, et ce, dans la mesure de ces augmentations.

Ce fait est tout à fait remarquable. Il est impossible de le dénier : les cours sont là. Sa régularité démontre que les facteurs moraux — la confiance, la défiance, l'affolement, le dénigrement — sont secondaires. En fait, il apparaît des cours mêmes que le change est impressionné par le volume des dettes de l'État qui entraîne comme conséquence la plus-value ou la moins-value du gage que constitue la créance de la Banque de France, et la couverture du franc-papier.

D'après Valois, toute la question du change se ment inflexiblement dans ce cadre étroit.

Est-ce à dire que la mobilité des changes ne subisse pas le contre-coup de la spéculation et des manœuvres d'offensive ?

Nullement, mais ces mouvements ne sont pas des causes, mais plutôt des effets. Ils suivent les variations de valeur déterminées par la valeur mobile du gage crée sur l'État, mais ils ne les déterminent pas. Leur action propre sur le change est extrêmement restreinte, et en tous cas toujours temporaire. Si par suite d'une pesée particulièrement grave, l'agiotage déplace le cours au delà de la mesure de la valeur réelle, déterminée par les contre-valeurs, le redressement se fait rapidement. On en pourrait relever de nombreuses preuves au cours des soubresauts récents.

La seule défense, la défense péremptoire contre ces entreprises est donc la consolidation de la valeur réelle du franc. Une monnaie saine ne court pas de risque, tandis qu'une monnaie malsaine périclète d'elle-même et sans qu'il faille faire effort pour l'ébranler.

Certes, il y aurait erreur à sous-évaluer le danger de ces offensives. Leur but pervers est d'accroître la chute du franc en multipliant les difficultés de l'État.

Les phénomènes qui découlent d'une baisse progressive et constante doivent fatalement amener la perte définitive de toute monnaie déracinée.

Les phases de ce cataclysme sont fatales :

La chute de la devise amène la hausse des marchandises et des matières premières importées.

D'où augmentation du coût de la vie.

D'où relèvement du prix de la main-d'œuvre et des traitements.

D'où nécessité de ressources nouvelles et péril d'inflation.

Si l'inflation se produit, ou si la dette de l'État augmente, le fait sert de point de départ à une nouvelle reprise des phénomènes indiqués.

Ainsi, en deux ou trois étapes, on se trouve acculé à la banqueroute : c'est la récente histoire de l'Allemagne.

Mais encore un coup de pareils désastres ne peuvent se produire que si le franc diminue réellement de valeur par la dépréciation des gages.

Voilà pourquoi il est de souveraine importance d'avoir une politique en concordance avec les faits, et pourquoi il peut être extrêmement dangereux d'attribuer au mal des causes autres que les causes profondes et réelles, notamment en laissant croire que la danse de Saint-Guy de nos devises est déterminée par l'agiotage.

La cause réelle c'est le sort précaire des finances de l'État, sa position débitrice, la perspective de ses charges nouvelles.

Il faut la combattre de front.

Les remèdes s'indiquent : ils doivent s'inspirer d'un réalisme intranquillité.

Ce sont : la compression inflexible des dépenses. Toute dépense nouvelle qui n'est pas absolument inévitable est un crime de lèse-patrie ;

La suppression de toutes les gestions déficitaires ;

L'arrêt des emprunts ;

L'amortissement des dettes publiques.

Pareil programme est facile à énoncer, mais il ne faut pas être grand clerc pour en apercevoir les difficultés de réalisation.

Elle se bute à de graves obstacles :

Le programme angoissant de la Trésorerie, qui peut amener des complications redoutables ;

L'électoratisme, qui est la tare congénitale du régime parlementaire et du suffrage étendu. Sa nuisance en de pareils moments peut être mortelle et si, en de pareilles heures, certains songent à des dictateurs, c'est parce que le bon sens public sent d'instinct le péril de la démogogie ;

L'impatience irraisonnée de l'opinion publique qui ne s'accommode pas d'une cure lente, la seule possible cependant dans des maladies dont la convalescence comporte la reconstitution complète de l'organisme.

Telles sont les grandes lignes des observations de Valois.

Sont-elles fondées ?

Je confesse que pour les apprécier il faut, sur ces matières d'ordre technique, une compétence que je ne puis revendiquer. Aussi ai-je eu la pensée de demander l'avis d'une personnalité qualifiée. Je me suis adressé à Monsieur Liebaert, Ministre d'État, l'un des Directeurs de notre Banque Nationale, qui a bien voulu répondre par la note que nous publions ci-après.

V^{te} DU BUS DE WARNAFFE,
Député.

Note de M. Liebaert

Je m'empresse de vous donner l'avis que vous avez bien voulu me demander.

M. Valois se trompe et son erreur est capitale.

Les billets de banque tirent leur valeur propre du fait d'être représentés par des « valeurs facilement réalisables » parmi lesquelles il doit se trouver une certaine quantité de métaux précieux pour assurer la convertibilité de l'émission.

La raison d'être et l'utilité des Banques d'émission résident dans la circonstance que leur circulation dépasse leur encaisse métallique. L'expérience universelle a prouvé que ce dépassement peut être des $\frac{2}{3}$ du montant des billets. Réduire la valeur de ceux-ci à la proportion du métal précieux qui leur sert d'appui, c'est nier la possibilité d'existence des Banques d'émission. C'est s'inscrire en faux contre les faits les mieux établis depuis un siècle.

L'encaisse métallique de la Banque de France était avant la guerre d'environ la moitié de sa circulation, l'autre moitié étant représentée par des effets de commerce et des avances sur nantissement. Son billet n'avait-il pas sa pleine valeur ? Le franc français faisait même prime de quelques millièmes sur toutes les monnaies du monde. D'après M. Valois, il n'aurait valu que 0,50.

Avant la guerre notre Banque Nationale avait, conformément à son statut légal, une encaisse de $\frac{1}{3}$; son franc n'aurait valu, à en croire M. Valois, que 0,33. Or, il avait sa pleine valeur, et bien des fois il a fait prime sur la Livre Sterling ainsi que sur le Mark allemand au temps de la splendeur de celui-ci.

Dans son évaluation du billet M. Valois fait complètement abstraction des valeurs facilement réalisables représentées par le portefeuille des Banques. Or, il est remarquable que dans les statuts de la Banque Nationale ces valeurs sont citées en première ligne comme contrepartie de l'émission, et c'est plus loin seulement qu'il est question de l'encaisse métallique.

A la date du 31 décembre dernier le portefeuille effets et avances s'élevait chez nous à 1 milliard 710 millions ; et à la Banque de France à 5 milliards 860 millions.

Pour M. Valois toutes ces valeurs de premier ordre équivalent à

zéro, ce qui ne l'empêche pas de poser ce principe que le problème monétaire est de science exacte.

Il entend exclure toute influence d'ordre psychologique.

Ce n'est pas le moment de démontrer que cette influence n'est pas négligeable même en temps normal, mais en régime de cours forcé, doublé d'inflation étatique, elle est prépondérante. Cela ne ressort-il pas même des considérations de fait développées par M. Valois ? Toute sa discussion se borne à prétendre que les fluctuations des changes sont des effets et non des causes. Je ne connais pas ses graphiques. Ont-ils une valeur démonstrative ou marquent-ils seulement des coïncidences : *cum hoc ergo propter hoc ?* Les statistiques ne peuvent jamais être accuées que sous réserve d'analyse, mais voici qui doit mettre les conclusions de M. Valois en défaut : vers la mi-août la Livre valait à Paris 83,32 ; en septembre elle tombe à 72,75, non pas à l'occasion d'un nouveau remboursement à la Banque de France, mais sur annonce de la fin de la résistance passive. Fin décembre elle remonte à 87, cela au moment même où le Gouvernement rembourse 80 millions à la Banque, et jamais ascension plus vertigineuse n'a été observée que depuis lors. Samedi dernier la Livre a fait à Paris 121, et le dollar 28,55.

M. Valois, tenant pour rien le portefeuille des Banques d'émission, est conséquemment avec lui-même en ne faisant pas de distinction entre l'inflation étatique et l'accroissement commercial de la circulation représentée par des valeurs réelles. Il les condamne l'un et l'autre, mais il se place ainsi dans la nécessité d'arrêter inflexiblement toute augmentation de l'émission justifiée par les besoins de l'industrie en raison de la hausse des matières premières et des salaires. Il lui coupe le crédit en repoussant les valeurs réelles qu'elle offre en retour des billets demandés, et il n'a pas l'air de se douter qu'ainsi il paralyse l'activité nationale ; qu'il arrête l'exportation, provoque le chômage, alourdit le déficit de la balance commerciale, accentue la dépréciation du franc et intensifie la calamité qu'il s'imagine combattre.

Certes, ces augmentations de crédit ne peuvent être dispensées que judicieusement, et la tâche n'est pas facile, mais les refuser systématiquement équivaldrait à tuer le malade pour l'empêcher de souffrir d'un mal guérissable.

J. LIEBAERT,
Ministre d'État.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Les fêtes de saint Thomas à Louvain

Après Rome, centre de la catholicité, avant la ville de Naples aux portes de laquelle Dieu plaça le berceau de saint Thomas, où donc mieux qu'à Louvain, siège de la plus grande Université catholique, de l'Institut supérieur de Philosophie, du Collège théologique et philosophique des Dominicains belges, devait éclater la gloire six fois séculaire du saint Docteur de Dieu, de l'Église et de l'Humanité ?

Louvain, foyer mondial de la pensée catholique rayonnant par toutes les sciences divines et humaines sur le royaume de l'intelligence, Louvain se devait d'exalter, de magnifier le Docteur angélique, le Docteur commun dont seul le soleil peut symboliser avec vérité l'universalité et la puissance illuminatrice.

Ce n'était pas trop de l'Alma Mater et de la maison de saint Dominique associées dans un même effort pour donner à la célébration du VI^e centenaire de la canonisation de l'Aquinat la splendeur qu'elle méritait. Il y fallait les pompes de la liturgie, relevées par la pureté de la musique grégorienne, et elles se sont déroulées avec magnificence, accompagnées du chant d'excellentes *Scholae* dans l'ancienne église de Notre-Dame-aux-Dominicains, qui vit le jeune Frère Thomas assister à l'autel Albert le Grand. Il fallait que l'éloquence sacrée payât son tribut à celui qui ne crut pas déroger à la dignité de son magistère doctoral, en prêchant inlassablement le peuple fidèle, et deux orateurs sacrés, deux bouches d'or dominicaines, deux Prêcheurs, le R. P. De Munynck, professeur à l'Université de Fribourg, en français, le R. P. de Langen-Wendels, professeur à la jeune Université de Nimègue, en néerlandais, dispensèrent à de vastes auditoires, dans

l'une et l'autre église de leur Ordre, une belle doctrine dans une langue harmonieuse. Le premier a montré dans le Docteur angélique l'alliance indissoluble de la science et de la sainteté, l'endroit et l'envers de ce vêtement de gloire dans lequel il s'est drapé pour toujours. L'autre, dans de larges synthèses, a fait voir comment le plus humble disciple de Dieu était devenu le plus grand Maître du divin, *Professor sacri Numinis*, comment l'enfant le plus soumis de l'Église était devenu son interprète le plus authentique, *Lumen Ecclesiae*, comment le membre conscient et compatissant de l'humanité déchue était devenu son guide le plus sûr, *Doctor gentium in fide et veritate*.

Il appartenait sans conteste à la Faculté universitaire de Théologie et à l'École dominicaine, toges académiques et robes blanches réunies, de composer une couronne resplendissante de pierres et d'en orner le front du Docteur commun de l'Église dans une assemblée solennelle où se presseraient maîtres et étudiants de la science sacrée. Elle fut tenue dans l'auditoire du Collège Adrien VI, présidée par le Nonce Apostolique, Mgr Micara, elle s'ouvrit par une superbe harangue du Recteur magnifique, Mgr Ladeuze qui joint la sûreté de la pensée à la justesse de l'expression. Voici son thème : La Faculté de Théologie est la clef de voûte de l'Université. Qu'est-ce, en effet, qu'une Université ? L'édifice de la vérité intégrale, elle n'est pas digne de son nom, elle ne peut pas sans mentir arborer, comme l'université liégeoise, à son frontispice, cette dédicace : *Universis disciplinis*, si elle n'est qu'une juxtaposition de disciplines, elle doit réaliser l'unification des sciences par la philosophie qui s'élève jusqu'à Dieu, principe suprême d'unité, et, donc pour atteindre à la pleine certitude et à la pleine lumière, s'achever par la Théologie. Pour tout homme qui réfléchit, l'Université est catholique ou elle n'est pas.

Mgr Ladeuze n'a pas manqué de rappeler les liens qui toujours unirent Louvain à Saint Thomas. Par une coïncidence providentielle,

ce fut le 7 mars 1431, jour de sa fête, que fut érigée la Faculté de théologie par le pape Eugène IV. Dès cette fondation, trois Dominicains furent appelés à y enseigner. Plus tard, en 1447, l'Université incorpora les Frères Prêcheurs dans son sein, si bien qu'un Docteur de l'Ordre était membre de droit « de la stricte Faculté ». Au XVII^e siècle, la Somme fut adoptée pour base de l'enseignement et ce fut pour les étudiants de saint Thomas que Philippe II fit bâtir le Collège Royal. A la même époque, exactement le 30 septembre 1537, la Faculté de théologie choisit saint Thomas pour son patron et son protecteur perpétuel.

Ces nobles traditions furent reprises en 1834, par l'Université naissante qui se hâta d'inscrire l'étude de la *Somme* à son programme et de célébrer chaque année, avec ferveur, la fête de son illustre docteur.

Le Nonce Apostolique trouva les termes les plus délicats pour répondre au Recteur, se déclarant fier d'apporter à l'Université de Louvain cette attestation du Saint Siège qu'elle a bien mérité de l'Église et de la Patrie.

La couronne dont j'ai parlé plus haut était forgée dans un rude métal et les diamants de la doctrine qui y étaient sertis n'offraient pas toujours, aux yeux des profanes, s'entend, la plus limpide transparence. La langue latine dont usaient les maîtres qui prirent la parole, tout en résolvant avec élégance le problème linguistique, donnait, peut-être, à la « disputation » plus de solennité hiératique ou archaïque, mais assurément moins de vie et de chaleur. M. le Chanoine Bittremieux a disserté, en métaphysicien qui se joue de toutes les difficultés, sur la célèbre distinction entre l'*essence* et l'*existence* et fait voir le parti que saint Thomas en a su tirer dans les traités de *Dieu un, de Dieu créateur, du Verbe incarné* et dans la question de la connaissance. M. l'Abbé A. Janssens a déroulé toute la théorie du saint Docteur sur le travail, et le R. M. Martin, régent du Collège dominicain, a vigoureusement démontré que la morale de saint Thomas est plus que toute autre une morale scientifique, s'étayant de principes fondamentaux, et constituée en un système véritablement scientifique.

* * *

L'*Institut Supérieur de philosophie*, créé tout exprès pour vivifier les sciences d'observation en les reliant dans une vaste synthèse à la philosophie thomiste, devait prendre une part importante à la glorification du saint Docteur dont il se réclame. Son illustre fondateur, qui en a conçu le plan grandiose, qui en dirigea longtemps l'exécution et n'abandonna cette œuvre maîtresse qu'après y avoir laissé l'empreinte de son esprit, le Cardinal Mercier, devait apparaître à l'Institut, qui est le sien à tant de titres, pour présider à cette manifestation d'admiration et de reconnaissance envers le Patron spécial de la Maison. L'absence du Cardinal, motivée par la vertu cardinale de prudence, fut une pénible déception.

Avec une foi qui ne doute de rien, la Direction de l'Institut avait résolu d'entasser le millier d'auditeurs accourus de partout dans une salle qui contient trois cents places assises, et, dussions-nous étonner nos lecteurs, la Direction n'y a que partiellement réussi.

Avec une modestie qui surpasse son mérite, l'Institut avait décidé aussi qu'à pareil jour, celui de la fête de saint Thomas, vendredi 7 mars, la parole serait donnée à une voix étrangère chargée d'acquitter sa dette, mais cette voix était celle de M. Jacques Maritain, si familiarisé avec l'établissement louvaniste, qu'il est, pour ainsi dire, de la maison. Et, vraiment, en tout état de cause, la fête n'eût pas été complète sans le jeune maître, si tôt parvenu à l'illustration, et qui est un des interprètes contemporains les plus pénétrants de la pensée thomiste. Avec quelle ferveur, quel élan d'âme, il a chanté son hymne triomphal au génial penseur du moyen âge qui a ravi son intelligence, dans l'œuvre duquel, désabusé de tous les mirages, il a enfin trouvé son rassasiement !

Aux lecteurs de cette Revue qui ne tarderont pas à lire ici-même le texte de cet admirable discours, qu'il me suffise d'en donner une idée générale.

Saint Thomas n'est pas figé dans une gloire archéologique, il est actuel, il est vivant, il est l'apôtre des temps modernes, il est l'apôtre de nos intelligences. Pourquoi donc a-t-il quitté la robe noire des Bénédictins, chez qui il était entré dès l'âge de cinq ans, au Mont Cassin, pour revêtir la robe blanche ? Saint Dominique l'avait demandé à saint Benoît, et le Verbe l'avait demandé à saint Dominique pour être député au salut de l'intelligence, pour préparer les noces de l'intelligence et de l'Agneau, pour être le redresseur de l'intelligence moderne.

Chez lui règne l'absolutisme de la vérité dans sa rigoureuse logique et sa complexe harmonie, par sa docilité au réel et la pureté de sa

qualité intellectuelle. Ailleurs, d'autres transcendants que le vrai mêlent leurs attractions à la sienne, il y a quelque collusion secrète du beau ou du bien dans le platonisme, d'autres mobiles moins nobles jouent dans d'autres systèmes. Mais Thomas ! Il ne sait que la vérité, dans l'ordre analytique, il ne s'attache qu'à l'idée de l'être, dans l'ordre synthétique qu'à l'idée de Dieu. Il a jeté son filet sur l'univers et il l'entraîne vers Dieu. Seul le Thomisme peut satisfaire aux aspirations de l'intellect vers l'unique possession du vrai.

Maître de l'intelligence, il est seul capable par sa théorie de la connaissance, qui fait la juste part à la sensation et à l'idée, de nous guérir de l'agnosticisme, seul capable en réduisant à l'absurde l'érection du contingent en nécessaire de vaincre le naturalisme, seul capable en situant l'intelligence humaine au degré inférieur des esprits de triompher de l'individualisme ou de l'angélisme. Il ramène l'intelligence à son objet, l'être ; à sa fin, l'Être subsistant. Thomas aime Dieu plus que l'intelligence, il aime l'intelligence plus que ne l'ont aimée tous les philosophes.

Sa modernité est saisissante, il est le plus actuel des penseurs. Le revêtement sensible de sa doctrine a pu tomber, en se dépouillant de données périmées, elle n'en est que mieux apparue à l'état de pure spiritualité.

Avec quelle merveilleuse opportunité il s'adapte aux besoins de notre époque, aussi parfaitement opposé à l'anti-intellectualisme qui ravale la raison, qu'au rationalisme qui la surfait, aussi disposé à proclamer le primat de la charité qu'à maintenir la supériorité naturelle de la raison.

Grand innovateur, c'est la réputation dont il jouit de son temps, il ne fait du nouveau que par accident, ne voulant faire que le vrai. Métaphysicien universaliste et positif, il garde l'acquis du savoir humain, il est l'écolier de tous, il révere dans Aristote le bon trésorier des richesses de la raison.

Docteur commun, comme vient de le proclamer Pie XI, il apparaît au seuil des temps modernes, tenant en mains la corbeille d'or dont il distribue à tous les fruits de sagesse.

Il a réintégré l'objectivité intellectuelle dans la civilisation occidentale, héros de l'ordre intellectuel, il a réussi l'aventure angélique, lui qui portait sur ses épaules l'avenir de l'intelligence du monde.

Nous, ses disciples, nous devons tenir un peu du géant en appliquant le thomisme à la vie intellectuelle du siècle, en nous efforçant de ramener à l'ordre les constellations d'idées, les voies lactées de la philosophie qui tendent de plus en plus à dévier et à descendre vers la terre. Sauvons au moins le dépôt pour que ceux qui cherchent la vérité la reconnaissent. Souvenons-nous que dans la spéculation la charité infuse garde son rôle. Thomas avouait candidement qu'il avait acquis la science par la prière, que les plaies du Crucifié lui ouvrirent les portes sur l'infini, qu'arrêté devant l'obstacle, il implorait la sagesse en pleurant, si bien que les rayonnantes lumières qu'il nous dispense sont le fruit de ses larmes. La sagesse humaine est le marche-pied et le trône de la sagesse supérieure.

Thomas n'a jamais séparé la vie spirituelle de la vie intellectuelle. Il est mort, tel Moïse en vue de la terre promise, d'avoir entrevu la vie éternelle. Planant sur ces cimes, il trouva la sérénité dans la grandeur, la candeur de l'enfant dans la sublimité, la pauvreté en esprit au sein de toutes les richesses de l'intelligence.

Colonne, rempart, lumière de la foi, saint Thomas réfute toutes les erreurs, et il n'est pas de concile dont il fut absent, a dit un Pape.

Adorateur de la Vérité qui se donne à nous en substance comme en doctrine, le prince de la métaphysique est en même temps le docteur de l'Eucharistie. Si le roi de la pensée a derrière lui tous les mages, le docteur du Saint Sacrement, qui en fut le chantre inspiré, portant dans ses mains l'ostensoir, chemine devant les temps présents, ayant derrière lui tous les peuples. Et par là encore il est bien actuel.

Comment s'étonner après cela des prédilections de l'Église envers ce doux et grand génie qui a si bien parlé du Verbe. Elle nous engage à nous mettre à son école, mais il y a deux méthodes pour l'étudier, la première, vaine et stérile, cause d'enflure, consiste à se déformer d'abord l'intellect par Descartes, Kant et Bergson, pour en venir enfin au Maître, l'autre, formative et féconde, consiste à s'illuminer d'abord à son flambeau pour éclairer toutes les autres philosophies.

Cette analyse n'est qu'une pâle esquisse où revivent cependant quelques traits du splendide tableau tracé par le jeune maître parisien et le lecteur comprendra sans peine quel enthousiasme suscita cette parole ailée, enchanteresse qui fait vibrer les âmes à l'unisson d'une âme d'élite.

Je m'en voudrais de clore ce rapide compte rendu sans signaler

une savoureuse conférence du R. P. Molkenboer, dominicain, professeur à Nimègue, qui servit de prélude aux fêtes louvanistes. Il traita de la représentation artistique de saint Thomas en critique d'art de la plus haute compétence. On sait que le grand Docteur, *magnus, grossus, brunus*, de taille élevée, corpulent, épais et basané, descendant des princes normands par sa mère, offrait aux artistes un problème d'esthétique assez difficile à résoudre. Il fallait faire disparaître le génie et la sainteté sur cette effigie ingrate. Se gardant d'un réalisme historique qui serait une erreur ou d'une idéalisation qui en serait une autre, Fra Angelico, frère de saint Thomas par la profession religieuse et par la vertu, a su transfigurer son modèle dans la fresque célèbre de la Crucifixion qui décore la salle du chapitre de San-Marco à Florence.

Le R. P. Molkenboer projeta cette admirable peinture et la commenta avec autant de science que de goût, il fit connaître aussi, ce qui fut une révélation pour beaucoup, les planches dont Otto Vænius, le maître de Rubens, illustra *La Vie de Saint Thomas*, sur la demande d'un évêque dominicain d'Anvers. Le triomphe du vainqueur de l'Averroïsme fut célébré par de nombreux peintres, notamment par Benozzo Gozzoli. Le conférencier ne manqua pas de détailler les beautés de leurs œuvres et d'en interpréter sagement la haute valeur.

Étudiant l'influence de saint Thomas sur l'Art, il fit ressortir ce point de vue intéressant que la Divine Comédie est largement tributaire de la Somme et finit par exalter dans une même apothéose l'altissime poète et l'Ange de l'École.

J. SCHYRGENS.

ANGLETERRE

Résumé d'un article du « Centurion : Notre tribut à l'Amérique, dans THE NATIONAL REVIEW, de mars 1924.

Dette envers les États-Unis

Plus de quatorze mois se sont écoulés depuis que le cabinet Bonar Law eut sanctionné l'accord conclu en son nom avec les États-Unis concernant le règlement des dettes anglaises à l'Amérique. En ce temps-là le total de cette dette s'élevait à 4.910.000.000 dollars, soit 1.054.944.000 livres. 111.183.000 dollars ayant été payés depuis, le montant de la dette atteignait un an après la ratification de l'accord, 1.127.900.000 livres, par suite de la chute de la livre relativement au dollar. Étrange dette, véritable rocher de Sisyphe du contribuable britannique.

A noter que cette somme de plus d'un milliard de livres représente presque le double du montant de la dette nationale de la Grande-Bretagne à la veille de la guerre des Boers.

C'est M. Lloyd George qui est en première ligne responsable de ce qu'une charge aussi terrible pèse sur les épaules du peuple anglais, et des conditions de cette dette, qui ne peut être acquittée — en soixante ans — qu'en or ou en dollars, non en livres ou en marchandises. C'est lui qui, naguère, autorisa son agent, Lord Reading, à signer un engagement qui plaçait la nation britannique à la merci de son créancier américain, lequel pouvait réclamer le paiement de la somme en trois jours en prélevant jusqu'à sept pour cent d'intérêt.

D'autre part, le président Wilson, une fois l'armistice signé, ne s'est préoccupé que de « philanthropie aux dépens de ses alliés »; il repoussa une proposition du Cabinet de Saint-James, tendant à ce que l'Amérique assumât après son entrée en guerre, à la place de l'Angleterre, l'avance des prêts aux autres alliés; il arracha, avant même que la conférence eût commencé, à M. Lloyd George l'engagement de ne pas exiger de l'Allemagne le coût de la guerre, se contentant des « réparations » seulement, etc.

L'Angleterre eût pu, en signant la paix reporter sur l'Allemagne le paiement des sommes à elle dues par la Russie, la France, l'Italie, la Serbie, la Roumanie, le Portugal et la Grèce, soit 1.834.000.000 livres, somme plus que suffisante pour dédommager les États-Unis. Mais Lloyd George et Wilson n'en ont pas voulu ainsi.

Résultats : alors qu'au cours de la guerre l'Amérique n'a perdu que 51.036 tués, soit moins que les Anglais au cours d'une seule grande bataille, ou moins que le Canada ou l'Australie (circonstance à laquelle M. Hughes faisait un jour allusion au cours d'une discussion animée sur les « réparations » avec le président Wilson); alors qu'en 1910 le total de la dette américaine atteignait huit pour cent de la richesse du pays et que les impôts formaient à la même date cinq pour cent des

revenus, pour l'Angleterre les mêmes chiffres étaient respectivement de quarante-quatre et de vingt-huit pour cent.

Ajoutons que l'Allemagne n'a, jusqu'à la veille de la crise de la Ruhr, payé en fait de « réparations », d'après les données de la Commission des Réparations, qu'une somme de 235.000.000 livres argent et nature; que, en contradiction flagrante avec une des stipulations de Versailles, le total annuel des impôts britanniques est de 760.000.000 livres et en Allemagne de 180.000.000, avec une population allemande supérieure de près de trente pour cent; que des économistes de marque comme le professeur Canman et M. Hartley Withers tournent en ridicule l'idée que l'Allemagne ne pourrait pas payer, si on savait s'y prendre, une somme de beaucoup supérieure à ce qu'on va exiger d'elle.

Nous savons à présent de par ses déclarations publiques que ce qui a préoccupé M. Lloyd George au cours des pourparlers de paix, c'est « de laisser l'Allemagne se tirer de là », (*to let germany off*.) et de ne pas laisser aux mains des alliés de garanties pour les paiements futurs. Il est heureux qu'ici il se soit heurté au maréchal Foch et à M. Clément. Et aujourd'hui l'Angleterre a un gouvernement qui (M. Henderson, ministre de l'Intérieur, l'a admis dans le *British Weekly*), est « dans toutes les questions de politique étrangère, contrôlé par l'organisation allemande dénommée *Sozialistische Arbeiter Internationale*, laquelle s'est révélée, l'an dernier, par les discours et les actes de son congrès de Hambourg, l'ennemi acharné de la France ».

FRANCE

Le problème de la natalité

D'une conférence de M. Louis Barthou, président de la Commission des Réparations, sur « Les espérances françaises » :

La diminution de notre natalité pose un terrible problème. En 1913, la population française était de 39.770.000 habitants : en 1921, avec l'Alsace et la Lorraine, elle était de 39.209.000. En 1913, la population allemande était de soixante-six millions; elle fut réduite à soixante-trois après le Traité de Versailles. D'un côté, du nôtre, trente-neuf millions; de l'autre côté, soixante-trois. Voilà des chiffres tristement impressionnants. Mais les mouvements comparés de la population des deux pays suggèrent des réflexions plus graves. La France avait dépassé en 1868 le chiffre de un million de naissances, qui depuis est allé toujours en décroissant, jusqu'à tomber en 1913 à 746.000, tandis que l'Allemagne accusait à cette dernière époque 1.838.000 naissances. Chez nous, l'excédent des naissances sur les décès ne dépassait guère avant le dernier conflit 35 à 40.000 unités : chez eux, il était de 7 à 800.000. Depuis la guerre les excédents ont diminué dans l'un et dans l'autre pays, mais la proportion, si elle nous est moins défavorable, peut être à cause de l'Alsace et de la Lorraine reconquises, n'en est pas moins digne de nos réflexions les plus sérieuses. Jugez-en par le seul chiffre de 1922 : excédent de 70.500 en France, excédent de 500.000 en Allemagne ? Le péril de la revanche est là. Qu'y faire ? Ce serait un crime d'avouer notre impuissance et de nous résigner au suicide. Mais il est hélas ! plus facile de constater le mal que de trouver des remèdes. J'ai toujours cru pour ma part que la diminution de la mortalité, favorisée par les découvertes de la science et par les progrès de l'hygiène, donnerait des résultats plus décisifs que les mesures propres à augmenter la natalité, mais ceux-ci ne sont pas à dédaigner. « Si la nation veut vivre, a dit M. Isaac, elle ne doit pas décourager ceux qui l'empêchent de mourir. » Il faut au contraire les encourager, et de toutes les façons, notamment dans la répartition des emplois, dans la charge des impôts, dans la distribution des allocations, et peut-être même dans le droit de vote. Depuis 1910, cinq congrès de la natalité se sont réunis, à Nancy, à Rouen, à Bordeaux, à Tours, à Marseille. Ils ont fait de la bonne besogne. D'autre part, la Fédération nationale des Associations des familles nombreuses, dont M. Millerand est le président d'honneur, réunit environ 170.000 familles comptant au minimum chacune cinq personnes. L'union pour la défense des intérêts de la famille prend conscience d'elle-même et elle se développe. Voilà des efforts, de plus en plus méthodiques, dont il faut se réjouir. Ceux qui dénoncent et conjurent un péril national méritent toute notre gratitude, et sans en dire davantage sur un problème complexe qui vaudrait à lui seul une conférence, je tiens à proclamer qu'ils sont au premier rang des serviteurs de l'espérance française.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

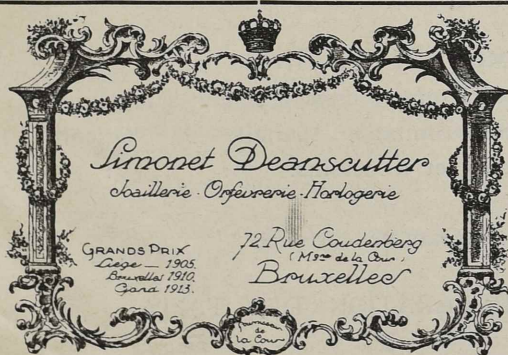
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 28, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

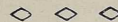
A la Grande Fabrique



E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

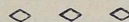
Bruxelles



Maison fondée en 1877

Téléphone 3008

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910



Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

—

C^e française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
42, Place de Meir. — Anvers

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur :-

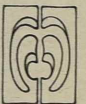
13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES TÉL. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Etes vous cire au
"NUGGET"
ce matin ?

LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer. 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix dévient à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS